BANQUE CENTRALE DU CONGO

RAPPORT SUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Édition 2018

N° 04 - Octobre 2020

AVANT-PROPOS

BANQUE CENTRALE DU CONGO

LE GOUVERNEUR

Cher Lecteur,

Concerne : Présentation du Rapport sur la Stabilité Financière, édition 2018

J'ai l'insigne honneur de vous présenter la quatrième édition du Rapport sur la Stabilité Financière, qui renseigne sur les actions menées par la Banque Centrale du Congo pour concourir à la stabilité financière sur le plan national, tout en relevant les menaces qui pèsent sur la stabilité à l'échelle internationale.

Ce rapport développe les points sur : (i) la stabilité financière à l'échelle internationale, (ii) la stabilité financière au plan national, (iii) le système financier congolais, (iv) la promotion de l'inclusion financière, (v) le secteur bancaire, (vi) les autres secteurs financiers et enfin (vii) le cadre de la politique macroprudentielle.

Vous en retiendrez qu'à l'échelle mondiale, la stabilité financière a soulevé plusieurs questions quant à la persistance des risques à moyen terme au vu des inquiétudes sur les perspectives économiques mondiales et l'accumulation des facteurs de vulnérabilité qui n'ont cessé de s'aggraver au sein du système financier international.

En revanche, au plan national, l'année 2018 a été marquée par une reprise économique, nonobstant le ralentissement de l'expansion économique mondiale. En effet, la croissance économique s'est sensiblement améliorée pour s'établir à 5,8 % contre 3,7 % l'année précédente, induite par une bonne tenue des cours des principaux produits d'exportation.

En effet, l'objectif poursuivi dans les aspects macro financiers est, d'une part, d'identifier les secteurs à risque susceptibles de nuire à la stabilité financière et, d'autre part, d'appréhender les risques résultant du secteur bancaire pouvant se répercuter sur l'économie réelle.

A cet égard, quatre (4) grands secteurs d'activités économiques ont contribué au-delà de 10 % dans le Produit Intérieur Brut, à savoir : (i) les mines, (ii) l'agriculture, forêt, élevage et pêche, (iii) l'industrie manufacturière et (iv) le commerce, contre une faible exposition, en deçà du seuil minimal admis de 10 %, du système bancaire congolais sur ces secteurs.

563, Boulevard Colonel Tshatshi - Kinshasa – Gombe
Courriel : sgouverneur@bcc.cd / svicegouve@bcc.cd / cabgouv@bcc.cd - Web site : http://www.bcc.cd

Toutefois, seul le secteur du commerce a franchi ce cap, en demeurant le plus risqué au regard de son niveau élevé d'exposition, attesté par les ratios prêts sectoriels sur le total bilan du système bancaire de 10 % et prêts sectoriels rapportés à l'encours global de crédits de 25 %.

S'agissant du secteur minier, nonobstant la faible exposition du système bancaire sur ledit secteur, reflétée par les ratios prêts sectoriels par rapport au total bilan du système bancaire de 3,5 % et prêts sectoriels sur l'encours global de crédits de 8,8 %, l'ampleur du risque qu'il peut faire subir au système bancaire, en cas d'une chute vertigineuse des cours, demeure importante, dans la mesure où le risque de contagion probable sur d'autres secteurs économiques dépendants, est capable d'avoir des répercussions néfastes sur la situation financière des banques.

En ce qui concerne l'endettement du secteur privé non financier qui peut avoir une incidence sur la stabilité financière, il convient de noter que les taux d'endettement des ménages et des entreprises privées non financières par rapport à la richesse nationale, bien que faibles de par leurs ratios prêts rapportés au PIB situés respectivement à 1,4 % et 3,2 % en 2018, présentent quand même un risque latent important à surveiller, face aux incertitudes, dans la mesure où ils ont représenté des parts actives respectives de 26,0 % et 52,7 % sur l'offre globale du crédit à décaissement.

Pour ce qui est du système financier congolais, il est resté dominé par le secteur bancaire. Cependant, la libéralisation du secteur des assurances devrait y favoriser l'entrée de nouveaux acteurs privés de notoriété.

Par ailleurs, l'année 2018 a été également marquée par la promulgation de la Loi n°18/019 du 09 juillet 2018 relative aux systèmes de paiement et de règlement-titres, dont la mise en œuvre, en sus d'autres actions entreprises par la Banque Centrale, contribuerait à la promotion de l'inclusion financière.

Dans ce cadre, l'Institut d'Emission a poursuivi le développement des instruments, des procédures et du système interbancaire de transfert de fonds capables de garantir la circulation de la monnaie par la mise en place d'un système de paiements et du règlement voulu robuste.

Quant au secteur bancaire, il y a lieu de retenir que la performance économique observée au cours de la période sous revue a contribué au regain d'activités bancaires perçu au travers notamment de l'amélioration de sa situation financière, attestée en majeure partie par la croissance du bilan de 24,5 %, celle des prêts de 19,9 % et des dépôts de 19,9 %.

Aussi, ce secteur continue-t-il à consolider sa résilience sous la supervision de l'Autorité de Régulation et de Contrôle, afin d'être à même de résister face aux chocs éventuels tant endogènes qu'exogènes.

Concernant le secteur de la microfinance, son impact sur la stabilité financière demeure moins significatif au regard de son faible niveau d'activités par rapport à la production nationale, soit 0,53 % du PIB en 2018.

Quant à la politique macroprudentielle, il est important de relever que la Banque Centrale du Congo a adapté son arsenal réglementaire par la mise en place de différents instruments d'amélioration de la qualité des fonds propres et d'atténuation des risques relatifs à chaque objectif macroprudentiel. En outre, elle a mené une enquête au sein du système bancaire congolais pour s'enquérir de certaines informations pouvant lui permettre de définir ses objectifs macroprudentiels, en sus de ceux déjà définis à l'échelle internationale.

Enfin, la mise en place d'un cadre de concertations, réunissant les différentes parties prenantes, en l'occurrence le Gouvernement, à travers le Ministère des Finances, la Banque Centrale du Congo, l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances ainsi que l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo, demeure une préoccupation de l'Institut d'Emission pour une meilleure gouvernance de la stabilité du secteur financier congolais.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Rapport sur la Stabilité Financière, édition 2018.

Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO
Gouverneur

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS 3

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES 11

RESUME 15

CHAPITRE I :
VUE D'ENSEMBLE SUR LA STABILITE FINANCIERE A L'ECHELLE INTERNATIONALE 19

I.1. Perspectives sur la stabilité financière au plan international 20
I.1.1. Du point de vue des perspectives économiques 20
I.1.2 Du point de vue de l'accumulation des facteurs de vulnérabilité et Réformes réglementaires 22
I.1.2.1. Accumulation des facteurs de vulnérabilité 22
I.1.2.2. Réformes réglementaires entreprises à l'échelle internationale 22

CHAPITRE II :
VUE D'ENSEMBLE SUR LA STABILITE FINANCIERE A L'ECHELLE NATIONALE 25

II.1. Evolution macroéconomique 26

II.2. Aspects macro financiers 27
II.2.1. Relation entre les expositions des banques sur les secteurs économiques et la contribution de ces derniers dans le PIB en 2018 27
II.2.2. Secteurs institutionnels 29
II.2.2.1. Secteur des ménages 29
II.2.2.2. Secteur des entreprises privées non financières 29
II.2.2.3. Secteur public 30

CHAPITRE III :
SYSTEME FINANCIER CONGOLAIS 31

III.1. Institutions financières 32

III.2. Marché financier 34

III.3. Systèmes de paiement 34
III.3.1. Travaux de modernisation du système de paiement 36
A. Optimisation du système de transfert automatisé « ATS » (ACH et RTGS) 36
B. Projet Monétique National 36
C. Mise en place d'une Centrale des Incidents de Paiement 37
D. Activités de surveillance 37
III.3.2. Evolution des transactions financières dans les systèmes de paiement opérés par la Banque Centrale du Congo (ACH ET RTGS) 38
III.3.3 Perspectives 38

CHAPITRE IV :
PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE 41

IV.1. Mesures de promotion de l'inclusion financiere 42

IV.2. Evolution du nombre d'emprunteurs et de prêts accordés 44

CHAPITRE V :
LE SECTEUR BANCAIRE 45

V.1. Adéquation des fonds propres 47

V.2. Qualité du portefeuille des prêts à la clientèle 49

V.3. Indicateurs de solidité financière relatifs à la liquidité 50

V.4. Risque de marché 52

V.5. Profitabilité bancaire 52

CHAPITRE VI :
AUTRES SECTEURS FINANCIERS 55

VI.1. Secteur de la Microfinance 56

VI.2. Autres Intermédiaires Financiers 57

CHAPITRE VII :
CADRE DE LA POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE 59

VII.1. Evolution du processus de la mise en place de la politique Macroprudentielle 60

VII.2. Analyse des objectifs macroprudentiels 62
VII.2.1. Objectifs généraux 62
VII.2.2. Objectifs intermédiaires 63

VII.3. Mesures préconisées 65

VII.4. Cadre institutionnel de la stabilité financière 66

VII.5. Cadre de régulation et de supervision bancaire 66
a) l'introduction des notions de l'appétence et de la tolérance au risque 68
b) l'introduction des exigences relatives aux différents risques spécifiques 69

ANNEXES 71

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Risques sur la stabilité financière 18
Tableau 2 : Evolution de la situation macroéconomique en RDC 27
Tableau 3 : Catégorisation des institutions financières 33
Tableau 4 : Evolution du nombre de comptes ouverts 44
Tableau 5 : Evolution du nombre d'emprunteurs et du nombre des crédits déclarés dans l'applicatif 44
Tableau 6 : Evolution des paramètres clés du secteur de la Microfinance 57
Tableau 7 : Evolution du nombre de comptes ouverts 72
Tableau 8 : Evolution du nombre d'emprunteurs et du nombre des crédits déclarés dans l'applicatif ISYS-CERI 72
Tableau 9 : Qualité du portefeuille des prêts à l'économie en % 72
Tableau 10 : Indicateurs de liquidité en % 72
Tableau 11 : Indicateurs de rentabilité en % 72
Tableau 12 : Ecart entre les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs en % 72
Tableau 13 : Adéquation des fonds propres en % 73
Tableau 14 : Evolution des Dépôts 73
Tableau 15 : Evolution de Prêts clientèle 74
Tableau 16 : Evolution des paramètres clés du secteur de la Microfinance 74

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Evolution de la croissance mondiale....20
Figure 2 : Relation entre les expositions des banques sur les secteurs économiques et la contribution de ces derniers dans le PIB en 2018....28
Figure 3 : Part de Marché des Institutions Financières contrôlées par la BCC....33
Figure 4 : Evolution des paramètres clés du secteur bancaire de 2016-2018....46
Figure 5 : Indicateur bilan du secteur bancaire rapporté au PIB....47
Figure 6 : Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques....48
Figure 7 : Fonds propres de base/actifs pondérés en fonction des risques....48
Figure 8 : Ratio de levier financier....49
Figure 9 : NPL Bruts/total des prêts bruts....50
Figure 10 : NPL net des provisions/Fonds propres....50
Figure 11 : Ratio de liquidité globale....51
Figure 12 : Dépôts de la clientèle/Total des prêts (non interbancaires)....52
Figure 13 : Rentabilité des actifs....53
Figure 14 : Écart entre les taux débiteur et créditeur de référence (points de base)....53
Figure 15 : Marge d›intérêts/Produit brut....54
Figure 16 : Charges hors intérêts/Produit brut....54
Figure 17 : Prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts....63
Figure 18 : Prêts rapportés au PIB....64

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

AFI :	Alliance pour l'Inclusion Financière
ARCA :	Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances
ATS :	Automated Transfer System (Système de Transfert Automatisé)
BCC :	Banque Centrale du Congo
BIAC :	Banque Internationale pour l'Afrique au Congo
BRI :	Banque des Règlements Internationaux
CADECO :	Caisse d'Epargne du Congo
CDF :	Francs Congolais
CIP :	Centrale des Incidents de Paiements
CNSF :	Comité National de Stabilité Financière
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNSSAP :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics
COMESA :	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
COOPEC :	Coopérative d'Epargne et de Crédit
CT :	Court Terme
DSIF :	Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers
EME :	Etablissements de Monnaie Electronique
FMI :	Fonds Monétaire International
FP :	Fonds Propres
FPB :	Fonds Propres Base
FPI :	Fonds pour la Promotion de l'Industrie
FPM :	Fonds pour la Promotion de l'Inclusion Financière
FPR :	Fonds Propres Réglementaires
IMF :	Institution de Micro Finance
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
JIE :	Journée Internationale de l'Epargne
LBC/FT :	Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
LT :	Long Terme
ME :	Monnaies Etrangères
MN :	Monnaie Nationale
PCA :	Plan de Continuité des Activités
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNEF :	Programme National d'Education Financière
PROMONAT :	Projet Monétique National
PSEF :	Programme d'Evaluation du Secteur Financier
RDC :	République Démocratique du Congo
ROA :	Return On Assets (Rendement des Actifs)
ROE :	Return On Equity (Rendement des Capitaux Propres de base)
SADC :	Communauté de Développement d'Afrique Australe
SMA :	Semaine Mondiale de l'Argent

SNP :	Système National de Paiement
SOFIDE :	Société Financière de Développement
USD :	Dollar des Etats Unis

RESUME

L'exercice 2018 a été caractérisé à l'échelle internationale par, d'une part, un léger ralentissement de la croissance économique et, d'autre part, l'apparition des nouvelles vulnérabilités nécessitant de nouveau la mise à l'épreuve de la résilience du système financier mondial.

En effet, l'endettement du secteur privé non financier s'est sensiblement accru en 2018 dans les pays dotés des secteurs financiers d'importance systémique, représentant près de 250 % de leurs PIB combinés, dépassant le niveau record de 200 % atteint en 2008. Cette situation continue à susciter des inquiétudes pour la stabilité financière.

Toutefois, en dépit de menaces précitées, la situation économique à l'échelle nationale a commencé à retrouver sa vigueur en 2018 avec la réalisation d'un taux de croissance de 5,8 % contre 3,7 % en 2017 dans un contexte marqué par la maîtrise de l'inflation et du taux de change.

Pour ce qui est des aspects macro financiers, quatre (4) grands secteurs d'activités économiques ont contribué activement dans le PIB avec une valeur ajoutée dépassant 10 %, à savoir les secteurs de mines (20,1 %), de l'agriculture, forêt, élevage et pêche (19,2 %), de l'industrie manufacturière (18,5 %) et du commerce (11,7 %).

Cependant, en dépit de ces contributions actives, les expositions du système bancaire sur ces secteurs ont été relativement faibles, en dehors de celle sur le secteur de commerce, dont le ratio prêts à ce secteur rapporté au PIB s'est établi à 10 % et celui des prêts sur l'encours brut global à 25 %, contre une norme minimale admise de 10 % pour les deux ratios. Il va sans dire que l'offre de crédit à l'économie nationale est plus orientée vers le secteur de commerce qui, face aux incertitudes, devrait faire l'objet d'un suivi rapproché pour prévenir le risque qu'il pourrait faire subir au système bancaire congolais, pendant les périodes défavorables.

Il importe également de relever que par rapport à la taille économique du pays, l'endettement des ménages et celui des entreprises privées non financières auprès du secteur bancaire ont demeuré faible de par leur ratio Prêts sur PIB situé respectivement à 1,4 % et 3,2 % en 2018.

Toutefois, en dépit de ce qui précède, ces prêts ont représenté respectivement 26,0 % et 52,7 % de l'ensemble du portefeuille des prêts bancaires de la période, lesquels nécessitent un suivi car ils peuvent éventuellement véhiculer le risque au sein du système financier national durant les périodes défavorables au regard de leur poids dans le portefeuille des prêts.

S'agissant de la catégorisation universelle des institutions financières, le paysage financier congolais est composé à fin 2018 de 257 institutions financières contre 240 une année auparavant. Il est demeuré dominé par le secteur bancaire qui représente la part du marché la plus importante en termes de volume d'activités. La libéralisation du secteur des assurances devrait occasionner l'arrivée de nouveaux acteurs dans ce secteur.

Par ailleurs, le marché financier est resté très peu développé, essentiellement constitué des marchés monétaire, interbancaire et des changes.

Concernant la modernisation des systèmes de paiement, un grand pas a été franchi grâce à la promulgation de la Loi n°18/019 du 09 juillet 2018 relative aux systèmes de paiement et de règlement-titre créant ainsi un droit nouveau : le Droit du Système de paiement. En effet, il sied de rappeler que les Systèmes de paiement congolais avaient évolué dans un cadre juridique et institutionnel inadapté au regard des évolutions de l'environnement financier international et des attentes de différentes parties prenantes.

En outre, la Banque Centrale du Congo a continué de prendre une part active, aux côtés notamment du Gouvernement et des autres acteurs clés, à l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière. Toutefois, en attendant la finalisation de ce document d'importance capitale, la Banque Centrale du Congo a poursuivi la mise en œuvre de certaines actions en vue de permettre à un très grand nombre de la population congolaise d'accéder aux services financiers.

Ces actions se sont focalisées sur (i) l'éducation financière, (ii) la protection des consommateurs des services financiers, (iii) le développement des infrastructures et (iv) la réglementation qui comprend la surveillance prudentielle et celle de la conduite du marché.

En ce qui concerne le secteur bancaire, celui-ci a tiré profit de la reprise économique observée en RDC durant la période sous revue, dont les effets ont été ressentis au travers de l'accroissement de certains indicateurs clés notamment le total du bilan (24,2 %), les prêts à la clientèle (19,9 %) et les dépôts de la clientèle (19,9 %).

Il a été également observé au cours de l'exercice 2018, la révision des normes prudentielles ayant permis d'introduire, d'une part, des nouvelles méthodes plus complexes dans le calcul des actifs pondérés et, d'autre part, une redéfinition des fonds propres ainsi que l'insertion des différents coussins notamment de conservation et contracycliques. Cela a ramené à la baisse le ratio de solvabilité, le situant à 13,7 % à fin 2018 contre 24,9 % une année auparavant, tout en restant conforme à la norme requise de 10 % minimum. Ce rapport maintient une certaine résilience du secteur face aux chocs.

Concernant la résilience à court terme, il a été relevé que le ratio de liquidité globale s'est toujours bien comporté même pendant la dernière crise quoiqu'il ne soit pas un indicateur capable de fournir assez de garanties pour assurer réellement cette résilience eu égard au profil dudit risque.

Pour sa part, l'impact du secteur de la microfinance est demeuré moins significatif sur la stabilité financière en raison de sa faible contribution au produit intérieur brut. En effet, les ratios « Actifs rapportés au PIB et Prêts sur PIB » se sont établis respectivement à 0,53 % et 0,29 % en 2018.

Quant à la politique macroprudendielle, son processus de développement est en cours. Dans ce cadre, la BCC, par le truchement de son organe de Supervision Bancaire, avait mené une enquête auprès du système bancaire congolais pour s'enquérir de certaines informations devant lui permettre de définir ses objectifs macroprudentiels, en sus de ceux déjà déterminés au plan mondial.

Tableau 1 : Risques sur la stabilité financière

	Risque lié à la rupture des relations de correspondance bancaire
↑	Risque lié à une baisse de la croissance économique mondiale et en particulier celle des principaux pays partenaires de la RDC dans le cadre notamment du commerce extérieur
↑	Risque du maintien à la baisse des cours des matières premières
↑	Risque d'une accélération de la dépréciation de la monnaie nationale par rapport au dollar américain
→	Risque d'une panique bancaire en cas d'une faillite d'un établissement d'importance systémique
→	Risque d'une instabilité sociopolitique qui ralentirait la croissance économique domestique et dégraderait les paiements de l'Etat aux entreprises et ménages
→	Risque d'une hausse du taux d'intérêt aux États-Unis avec probabilité d'augmenter le coût du crédit en dollar américain en RDC
→	Risque lié à l'étroitesse du marché financier et à l'absence d'investisseurs à même de soutenir le secteur bancair e
Légende	
	Risque systémique très élevé
	Risque systémique élevé
	Risque systémique modéré
	Risque systémique réduit

Source : Banque Centrale du Congo/Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

CHAPITRE I :
VUE D'ENSEMBLE SUR LA STABILITE FINANCIERE A L'ECHELLE INTERNATIONALE

I.1. Perspectives sur la stabilité financière au plan international

La stabilité financière à l'échelle internationale a soulevé en 2018 certaines inquiétudes en raison de l'accumulation des facteurs de vulnérabilité.

I.1.1. Du point de vue des perspectives économiques

Selon les prévisions du Fonds Monétaire International, FMI en sigle, dans son édition d'octobre sur les perspectives de l'économie mondiale, la croissance mondiale a été de 3,6 % en 2018 contre une réalisation de 3,8 % une année auparavant, soit une légère baisse de 0,2 point de pourcentage. Cette faible décélération, intervenue à partir du deuxième semestre de l'année, a été observée particulièrement dans la zone Euro, au japon ainsi que dans les pays émergents et ceux en développement d'Europe. Cependant, suivant les estimations, le ralentissement de la croissance en 2018 pourrait se poursuivre en 2019 pour éventuellement tomber à 3,5 % et remonter en 2020 à 3,6 %.

Figure 1 : Evolution de la croissance mondiale

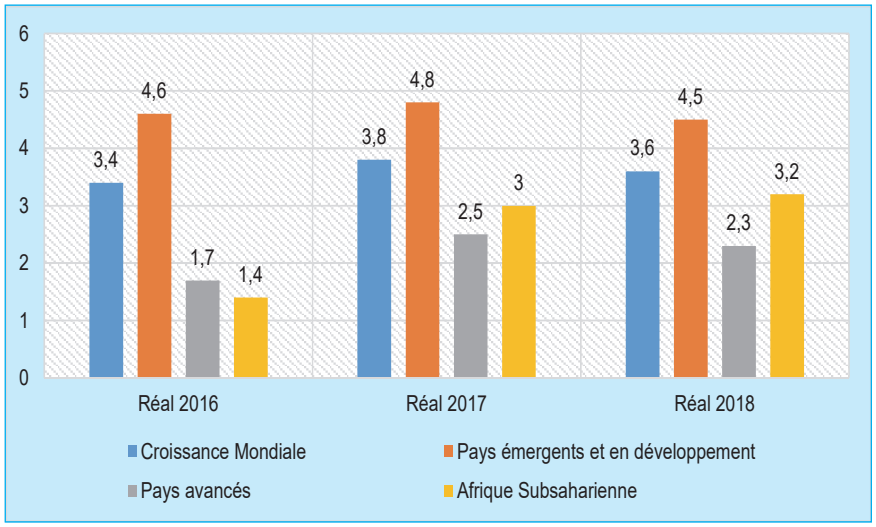

Source : Perspectives FMI 2018-2019

En effet, selon le FMI, ce ralentissement tient compte de plusieurs facteurs, notamment :

- à l'échelle internationale, les tensions commerciales accrues entre les deux géants économiques du monde, marquées par les augmentations de droits de douanes décrétées concomitamment par les Etats-Unis et la Chine. Ces tensions ont constitué l'épicentre de risques pour les perspectives mondiales qui ont requis un règlement rapide afin d'éviter qu'à la longue les grandes économies du monde puissent sombrer dans la récession, ce qui entraînerait des graves répercussions sur la stabilité économique et financière mondiale.

- dans la zone Euro, la croissance économique a ralenti pour s'établir à 1,9 % en 2018 contre 2,5 % une année plus tôt. Selon les analyses prospectives, cette croissance

devrait encore ralentir à 1,6 % en 2019 pour légèrement remonter à 1,7 % en 2020 tout en demeurant en deçà du niveau de 2018. Ce faisant, la baisse de la croissance a été observée dans la plupart de pays de la zone, notamment :

(i) l'Allemagne, en raison de la faiblesse de la production industrielle due aux nouvelles normes antipollution pour l'industrie automobile, la baisse de la consommation interne et le recul de la demande extérieure ;

(ii) l'Italie, suite à la dette souveraine excessive qui a alimenté des tensions économique et financière en interne et surtout des préoccupations d'ordre budgétaire.

- dans d'autres pays avancés notamment :

(iii) les Etats-Unis : bien que la croissance économique a révélé une tendance haussière de 0,5 %, s'établissant à 2,9 % en 2018 contre 2,4 % une année auparavant, les perspectives montrent que cette croissance pourrait chuter à 2,5 % en 2019 puis à 1,8 % en 2020.

(iv) le Japon : la baisse du taux de croissance économique, situé à 0,8 % en 2018 contre 1,9 % une année plus tôt, a résulté essentiellement des catastrophes naturelles qui ont pesé sur l'ensemble de son économie. Toutefois, suivant les estimations énoncées dans les perspectives économiques mondiales d'octobre 2018 publiées par le FMI, cette croissance devrait se situer à 1,1 % en 2019.

- dans les pays émergents particulièrement en Chine, la croissance économique a connu un recul de 0,2 point de pourcentage en 2018, s'établissant à 6,6 % contre 6,8 % en 2017. Ce ralentissement est consécutif principalement à la guerre commerciale avec les Etats Unis.

  Il sied de relever que si ces tensions commerciales ne s'apaisent, les inquiétudes concernant la santé de l'économie chinoise pourraient déclencher des ventes soudaines de grande envergure sur les marchés financiers et la chute de prix des produits de base, avec des fortes probabilités de mettre sous pression : (i) les partenaires commerciaux, (ii) les exportations de produits de base des pays concernés et (iii) celles des autres pays émergents.

- quant aux pays de l'Afrique subsaharienne, en dépit de l'environnement économique international peu luisant, leur croissance économique s'est légèrement améliorée, soit 0,2 point de pourcentage pour se situer à 3,2 % en 2018 contre 3,0 % en 2017. Cependant, certains facteurs contraires relevés aussi bien en interne qu'en externe pèsent sur les perspectives de la croissance de la région, notamment :

➢ **En interne :**

- le risque du recul de la production agricole en Afrique Australe dû aux chocs climatiques éventuels ;
- les incertitudes relevées au niveau des politiques économiques dans plusieurs pays de la zone amenuisent les perspectives de leur croissance d'autant plus que (i) les vulnérabilités liées à la dette de la plupart des pays de la région ont continué à demeurer accrues, (ii) les réserves de change sont globalement restées inférieures par rapport aux critères acceptables de convergence économique de la zone, (iii) les insuffisances des systèmes de gestion des finances publiques ont occasionné des arriérés importants et (iv) la persistance du niveau élevé des prêts improductifs dans beaucoup des juridictions de la région, à la suite des perturbations économiques.

➢ **En externe :**

- l'essoufflement de l'expansion de l'économie mondiale y compris chez les partenaires commerciaux, avec une forte probabilité que les prix des produits de base soient maintenus à des niveaux bas sur le marché international ;
- le durcissement des conditions financières mondiales volatiles.

I.1.2 Du point de vue de l'accumulation des facteurs de vulnérabilité et Réformes réglementaires

Suivant le constat fait par le FMI, dix ans après la crise financière mondiale, bien que les dispositifs réglementaires aient été améliorés et que le système bancaire mondial se soit consolidé, les nouvelles vulnérabilités sont apparues, ce qui nécessite de nouveau la mise à l'épreuve de la résilience du système financier mondial.

I.1.2.1. Accumulation des facteurs de vulnérabilité

La dette globale du secteur non financier dans les pays dotés de secteurs financiers d'importance systémique, est passée de 113.000 milliards de dollars (plus de 200 % de leurs PIB combinés) en 2008 à 167.000 milliards de dollars (près de 250 % de leurs PIB combinés). Malgré les ajustements des volants de fonds propres et de liquidités effectués par les banques de ces juridictions, celles-ci sont demeurées fortement exposées au surendettement des entreprises non financières et des ménages ainsi qu'à la dette souveraine de certains États.

I.1.2.2. Réformes réglementaires entreprises à l'échelle internationale [1]

Les évaluations effectuées par le FMI montrent qu'une décennie après la crise financière mondiale, beaucoup de progrès ont été accomplis quant à la refonte de l'architecture de la réglementation financière mondiale. Le vaste programme mis en place par la communauté internationale a donné naissance à de nouvelles normes qui ont contribué à rendre le système financier plus résilient, plus liquide et mieux surveillé.

[1] FMI, Rapport Stabilité Financière, édition, octobre 2018.

Parmi les principaux atouts, il convient de mentionner (i) la mise en œuvre des accords de Bâle III sur les fonds propres et la liquidité, (ii) l'adoption généralisée des tests de résistance dans le secteur bancaire, (iii) la diminution des activités bancaires parallèles, communément appelées « shadow banking » et la mise en place par la majorité de pays des entités macroprudentielles et de certains outils permettant de surveiller et de contenir les risques pour l'ensemble de leurs systèmes financiers.

En outre, la surveillance des banques s'est intensifiée, en particulier dans les grandes banques, et les régimes de résolution bancaire ont été améliorés. De même, les anticipations de sauvetages gouvernementaux semblent avoir diminué.

Cependant, bien que le système financier mondial continue d'évoluer, les nouvelles menaces pour la stabilité financière, communément appelées risques émergents, ne font qu'apparaître. Ces menaces doivent attirer l'attention de toute autorité de régulation et de contrôle et susciter l'attitude de vigilance à leur égard. Il s'agit notamment (i) de la résurgence du protectionnisme, (ii) des changements technologiques induits notamment par la révolution digitale et (iii) des évolutions réglementaires et financières en lien notamment avec les changements climatiques, l'intégrité financière et la cybersécurité.

CHAPITRE II :
VUE D'ENSEMBLE SUR LA STABILITE FINANCIERE A L'ECHELLE NATIONALE

II.1. Evolution macroéconomique

Après une situation économique difficile entre 2016 et 2017, marquée par la chute des prix des matières premières sur le marché international, l'année 2018 a été caractérisée par une reprise remarquable de l'économie nationale, en dépit de la décélération de l'activité mondiale. La croissance économique s'est située à 5,8 % contre 3,7 % en 2017, suite notamment à la bonne tenue des cours mondiaux des matières premières telles que le cuivre et le cobalt.[8]

Toutefois, suivant les observations du FMI, par son communiqué de presse n° 19/322 du 05 septembre 2019, cette croissance du PIB pourrait fléchir à 4,3 % en 2019, au regard de la tendance baissière des cours du cuivre et du cobalt observée à l'échelle internationale.

S'agissant de la politique monétaire, il a été noté une forte décélération du taux d'inflation en glissement annuel passant de 54,7% à fin 2017 à 7,2 % à la clôture de l'exercice 2018, légèrement supérieur à l'objectif à moyen terme fixé à 7,0%.

Il y a lieu également de relever que la politique de change menée par la Banque Centrale du Congo en 2018 a largement contribué au ralentissement du rythme de dépréciation de la monnaie nationale, laquelle s'est chiffrée à 2,7 % contre 23,6 % en 2017 et 23,7 % en 2016.

La maîtrise du taux de change pendant une longue période pourrait avoir un impact positif sur la stabilité du système financier, dans la mesure où elle contribuerait à la réduction du risque de crédit des résidents au regard du maintien probable de leur capacité de remboursement pour assurer le service de leurs obligations libellées en monnaies étrangères.

En outre, le solde budgétaire a enregistré un léger excédent correspondant à 0,4 % du PIB, impulsé notamment par le bon comportement des cours des matières et le relèvement des taux d'imposition appliqués aux exportations minières suivant le code minier révisé au cours de l'année 2018.

Pour sa part, le déficit du compte courant a continué à se creuser à 4,6 % du PIB en 2018 contre 3,2 % du PIB, une année auparavant.

Aussi, les réserves de change sont demeurées très faibles couvrant 2,6 semaines d'importations des biens et services sur ressources propres contre trois mois exigés dans le cadre des critères de convergence macroéconomique au niveau de la Sous-Région de la SADC.

---

[8] FMI, Communiqué de presse n°19/322 du 05 septembre 2019 et Rapport annuel BCC 2018.

Tableau 2 : Evolution de la situation macroéconomique en RDC

Rubriques	2016	2017	2018
Taux de croissance du PIB réel	2,4	3,7	5,8
Prix à la consommation (inflation)	23,6*	54,7	7,2
Solde budgétaire global, hors dons (% du PIB)	-0,5	1,4	0,4
Solde compte courant (% du PIB)	-4,1	-3,2	-4,6
Dette extérieure envers les créanciers officiels (% du PIB)	17,6	16,9	13,7
Réserves (en semaines d'importations de biens et de services)	2,8	1,9	2,6

Source : FMI, Communiqué de presse n°19/322 du 05 septembre 2019
** BCC, Rapport annuel 2018*

Au-delà de toutes les considérations susmentionnées, le climat des affaires en RDC demeure également un obstacle majeur à la stabilité financière, en raison d'un large éventail des facteurs, notamment :

- la complexité de la fiscalité ;
- la vulnérabilité judiciaire ;
- l'insuffisance des infrastructures entrainant des coûts de production très élevés dans les activités.

Nonobstant l'amélioration de quelques indicateurs, l'économie congolaise est demeurée très exposée aux chocs externes qui souvent amenuisent les efforts consentis pour stabiliser le cadre macroéconomique.

II.2. Aspects macro financiers

Les aspects macro financiers traduisent l'interaction entre les acteurs financiers et ceux de l'économie réelle. A cet égard, l'analyse repose sur les liens à établir entre les différentes contributions des secteurs d'activités économiques dans le PIB et les expositions du système bancaire sur ces mêmes secteurs.

Ainsi, l'objectif poursuivi est d'identifier les secteurs à risque qui, éventuellement, pourraient nuire à la stabilité financière, en approche descendante, et/ou appréhender les risques résultant du secteur bancaire qui pourraient probablement se répercuter sur l'économie réelle, en approche ascendante.

II.2.1. Relation entre les expositions des banques sur les secteurs économiques et la contribution de ces derniers dans le PIB en 2018

Quatre (4) grands secteurs d'activités économiques ont contribué activement dans le PIB avec une valeur ajoutée respective dépassant 10%, à savoir les secteurs de mines (20,1%), de l'agriculture, forêt, élevage et pêche (19,2%), de l'industrie manufacturière (18,5%) et du commerce (11,7%).

S'agissant du secteur minier, bien que sa contribution dans le PIB soit la plus importante, l'exposition du secteur bancaire sur ce secteur demeure faible, laquelle est traduite par le ratio prêts sectoriels sur total bilan, situé à 3,5 % et celui des prêts sectoriels sur total des prêts à 8,8 %.

En dépit de cette faible exposition, l'ampleur du risque que le secteur minier peut faire subir au système bancaire, en cas d'une chute très prononcée des cours, demeure important, dans la mesure où le risque de contagion éventuel sur d'autres secteurs économiques dépendant du secteur minier peut avoir des répercussions sérieuses sur la situation financière des banques.

Pour ce qui est du secteur combiné « agriculture, forêt, chasse, élevage et pêche », malgré que sa contribution dans le PIB soit assez significative, l'offre de crédit à ce secteur par le système bancaire congolais est insignifiante, attestée du reste par le niveau d'exposition tel que renseigné dans le graphique n°2 ci-dessous. Cette situation est consécutive à des politiques de financement des banques, peu orientées vers ce secteur, pourtant porteur au regard des opportunités qu'il présente.

Concernant le secteur d'industries manufacturières, sa contribution dans le PIB a été également significative (18,5%) mais, l'exposition du système bancaire sur ce secteur est restée faible, de par son ratio prêts sectoriels sur total bilan (2,6%) et celui de prêts sectoriels sur total des prêts (6,6%).

Quant au secteur de commerce, en plus de sa valeur ajoutée élevée, l'exposition du secteur bancaire sur ce dernier est également élevée, attestée par son ratio prêts sur total bilan de 10 % et son ratio prêts sur total des prêts de 25 %. De par ce niveau d'exposition, le secteur de commerce requiert une attention particulière face aux incertitudes.

Figure 2 : Relation entre les expositions des banques sur les secteurs économiques et la contribution de ces derniers dans le PIB en 2018

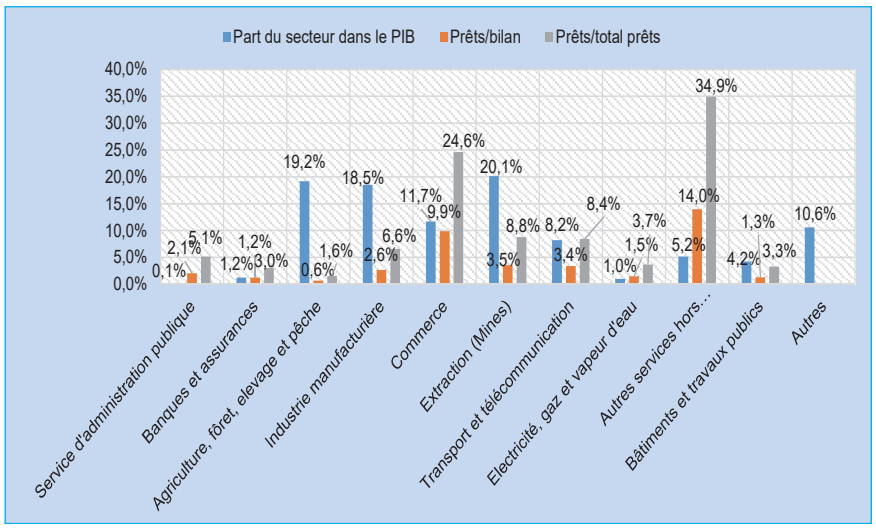

Source : BCC

II.2.2. Secteurs institutionnels

Les secteurs institutionnels font partie des éléments clés d'une analyse macroprudentielle, étant donné le degré élevé de l'interaction entre lesdits secteurs et le système financier. Il sied de noter qu'ils sont tributaires des chocs économiques et des incertitudes susceptibles d'aggraver le risque de contrepartie, de nature à nuire à la stabilité du système financier.

C'est ainsi que l'endettement du secteur non financier est suivi de près pour éviter des surprises désagréables pouvant compromettre la stabilité financière.

En effet, pour analyser ces liens macrofinanciers, il est impérieux de recourir aux indicateurs de solidité des secteurs institutionnels qui sont influencés, d'une part, par les effets pervers induits sur l'économie réelle et, d'autre part, par le comportement du secteur financier qui fournit des services financiers à la contrepartie.

Toutefois, l'établissement des indicateurs de solidité financière des secteurs institutionnels pose encore des problèmes sérieux dans le contexte congolais.

II.2.2.1. Secteur des ménages

Les actions menées par le Gouvernement et la Banque Centrale dans le cadre de l'inclusion financière ont permis tant soit peu d'accroître l'accès du secteur des ménages aux services financiers. Il convient de noter que par rapport à la taille économique du pays, l'endettement des ménages auprès du secteur bancaire demeure faible de par son ratio Prêts sur PIB situé à 1,4 % en 2018.

Toutefois, les prêts aux ménages ont représenté 26,0 % de l'ensemble du portefeuille des prêts bancaires de la période. Ils se sont affichés à USD 676,14 millions en 2018 contre USD 577,03 millions en 2017, soit un accroissement de 17,2 %.

Il importe également de relever que ce secteur est trop exposé aux effets de volatilité du taux de change et de l'inflation, lesquels ont toujours occasionné la perte de pouvoir d'achat des ménages avec comme conséquence la réduction de leur capacité de remboursement et la montée de leur niveau de risque de défaillance.

Ce faisant, les banques de détails sont le plus souvent affectées comme cela a été le cas lors de la crise de 2016 et 2017. C'est pourquoi, le secteur des ménages doit être suivi de près étant donné qu'il peut amplifier le risque au sein du système financier national durant les périodes défavorables au regard de son poids dans le portefeuille des prêts.

II.2.2.2. Secteur des entreprises privées non financières

Bien que faible par rapport à la taille économique nationale avec un ratio prêts sectoriels sur PIB de 3,2%, le plus grand volume des prêts accordés par le secteur bancaire est toujours orienté vers les entreprises privées non financières. Ces prêts ont enregistré une augmentation de 9,4 %, passant d'USD 1.385,60 millions en 2017 à

USD 1.515,21 millions en 2018 et, ont représenté 57,2 % du portefeuille des prêts en 2018 contre 62,7 % en 2017.

Ainsi, étant donné que l'offre de crédit bancaire est en majeure partie orientée vers ce secteur, celui-ci est suivi de près parce qu'un repli marqué de la rentabilité dudit secteur peut être un signe précurseur de la fragilité du système financier[9].

II.2.2.3. Secteur public

Les prêts au secteur public se sont accrus de 61,8 %, passant d'USD 248,14 millions en 2017 à USD 401,61 millions en 2018. Leur part dans l'ensemble des prêts octroyés à l'économie est de 15 %. Il serait plus indiqué au pouvoir public de se lancer dans l'émission des titres publics comme mode d'endettement pour éviter des emprunts coûteux pour ses besoins.

Par ailleurs, étant donné le volume important d'arriérés intérieurs du secteur vis-à-vis de ses prestataires créanciers, le défaut de paiement à l'endroit de ces derniers est souvent source de dégradation des prêts garantis par l'Etat. Une banque de la place en a payé les frais jusqu'à sombrer dans les difficultés mettant en cause toute perspective de redressement.

[9] FMI, Guide d'Etablissement des Indicateurs de Solidité Financière, 2006, P.161

CHAPITRE III :
SYSTEME FINANCIER CONGOLAIS

Le secteur financier est constitué des institutions financières, du marché financier, bien que moins développé, et des systèmes de paiement.

III.1. Institutions financières

Au regard du critérium retenu dans la Loi n° 003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, le paysage financier congolais est composé de 257 institutions financières en 2018 contre 240 l'année précédente, catégorisées comme suit :

- 17 (dix-sept) banques commerciales dont cinq (5) sous contrôle national et douze (12) sous contrôle étranger ;
- 1 (une) caisse d'épargne et de crédit ;
- 82 (quatre-vingt-deux) coopératives d'épargne et crédit, en sigle COOPEC ;
- 20 (vingt) Institutions de Microfinance (IMF), dont onze (11) collectrices des dépôts et neuf (9) non collectrices des dépôts ;
- 3 (trois) institutions financières spécialisées ;
- 32 (trente-deux) bureaux de change ;
- 91 (nonante un) messageries financières ;
- 5 (cinq) sociétés financières dont 4 (quatre) établissements de monnaie électronique ;
- 1 (une) société d'assurance ;
- 2 (deux) fonds de pension.

Tableau 3 : Catégorisation des institutions financières

N°	TYPES D'INSTITUTIONS	2017	2018
1	**INSTITUTIONS COLLECTRICES DE DEPOTS**		
	Banques commerciales	17	17
	Caisse d'Epargne	1	1
	Coopératives d'Epargne et de Crédit	82	82
	IMF collectrices des dépôts	11	11
2	**AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS**		
	SOFIDE	1	1
	Kwanza Capital	1	-
	Fonds de Promotion pour l'Industrie, « FPI » en sigle	1	1
	IMF non collectrices de dépôts	9	9
	Fonds de Promotion de la Microfinance « FPM s.a.» en sigle	1	1
	Fonds National de la Microfinance	1	1
3	**AUXILIAIRES FINANCIERS**		
	Bureaux de change	27[1]	32
	Messageries Financières	72[2]	79
	Etablissements de Monnaie Electroniques	4	4
4	**SOCIETE D'ASSURANCE**	1	1
5	**FONDS DE PENSION**	2	2

Source : BCC/DSIF, Banque Centrale non comprise dans cette catégorisation

Il sied de relever que le secteur financier congolais évoluant sous la supervision de la Banque Centrale du Congo reste dominé à 91,9 % par les banques commerciales, suivant la taille du bilan.

Figure 3 : Part de Marché des Institutions Financières contrôlées par la BCC

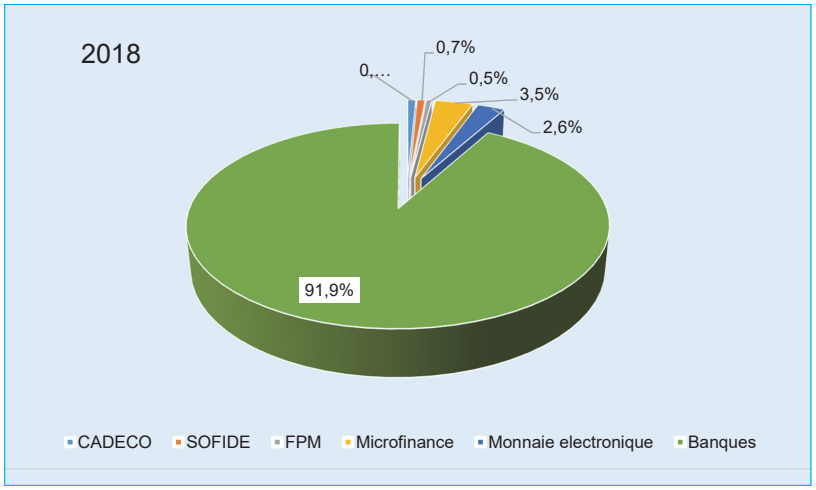

Source : BCC

[1] Donnée corrigée

[2] Idem

III.2. Marché financier

Le marché financier congolais reste très peu développé. Il est composé du marché monétaire, du marché interbancaire et du marché de change. Les autres compartiments du marché financier structuré ne sont pas encore mis en place, notamment les marchés des actions, des obligations et des dérivés financiers.

Concernant le marché interbancaire, la Banque Centrale du Congo met deux guichets de refinancement à la disposition des institutions collectrices des dépôts en vue de parer à tout asséchement de la liquidité dans le système bancaire. Il s'agit du guichet de prêts à court terme et celui des facilités permanentes.

Le guichet de prêt à court terme vise à fournir de la liquidité aux banques pour une maturité maximale de 7 jours au taux directeur. C'est le guichet de nantissement (taux de réescompte).

En revanche, le guichet des facilités permanentes permet à la BCC de fournir de la liquidité aux banques pour une durée de 24 heures. Le taux d'intérêt appliqué à ce prêt est le taux directeur majoré d'une marge, qui est actuellement de 1,0 point de pourcentage.

III.3. Systèmes de paiement[3]

L'année 2018 a été marquée par la promulgation de la Loi n°18/019 du 09 juillet 2018 relative aux systèmes des paiements et de règlement-titre créant ainsi un droit nouveau : le Droit du Système de paiement.

La loi précitée vient résoudre la question d'inadaptation du cadre juridique et institutionnel dans lequel évoluait les systèmes de paiement congolais au regard des standards internationaux et des attentes de différentes parties prenantes. Il s'agit notamment d'élargissement de l'éventail des instruments et services de paiement par l'amélioration de la qualité et la réduction des coûts et de temps des transactions ainsi que la sécurité dans la prestation des services de paiement par voie scripturale ou par voie de monnaie électronique.

Cette loi se caractérise ainsi par des innovations majeures se rapportant, d'une part, au fonctionnement des systèmes de paiement et, d'autre part, aux nouveaux instruments de paiement. En ce qui concerne le fonctionnement du système de paiement, il y est affirmé les règles ci-après :

a) les pouvoirs de surveillance et de réglementation du système national de paiement reconnus à la Banque Centrale ;

[3] BCC, Direction des Systèmes de Paiement, 2018.

b) l'institution des principes d'irrévocabilité et de finalité des paiements et des livraisons des titres financiers entre participants à un système de paiement ou de règlement-tires à partir d'un moment défini conventionnellement par les règles organisant lesdits systèmes ;

c) l'institution d'un régime particulier des garanties financières dont la constitution et l'opposabilité aux tiers n'impliquent pas une inscription au registre de commerce et de crédit mobilier, ainsi que la possibilité de réalisation sans mise en demeure, ni intervention du juge ;

d) l'insaisissabilité des comptes de règlement ouverts auprès de l'agent de règlement ainsi que des titres financiers et des garanties financières détenus par un dépositaire central de titres ;

e) la reconnaissance de la circulation internationale des titres par la conclusion des accords d'interopérabilité entre les systèmes de livraison-titres domestiques et des systèmes étrangers.

S'agissant des nouveaux instruments de paiement, la loi sus-évoquée réglemente, en un seul texte, les instruments de paiement dits non corporels, principalement le virement, le prélèvement, les cartes bancaires et les procédés de transfert électronique des fonds.

Elle rentre dans la droite ligne des lois qui sont générales par l'évocation des principes phares régissant l'émission, après agrément ou autorisation de la Banque Centrale, des instruments de paiement modernes, favorisant ainsi leur diversification.

Dans ce cadre, la loi sus-évoquée consacre la dépénalisation partielle du chèque sans provision, la reconnaissance de la preuve électronique et met un accent particulier sur la promotion des instruments de paiement, en reconnaissant à toute personne possédant un revenu régulier le droit au compte, favorisant par ricochet, la bancarisation des masses.

Dans le même ordre d'idées, les différends de consommation en rapport avec les services de paiement sont soumis à l'Observatoire de Services Financiers, organe de règlement des différends du secteur financier à instituer par la loi bancaire.

Ladite loi permet aussi d'assurer à terme l'acceptabilité des moyens de paiements émis, favorisant de ce fait leur échange dans les meilleures conditions de rapidité et de sécurité, ainsi que la conclusion des accords d'interopérabilité entre les établissements émetteurs des cartes de paiement et autres instruments de paiement analogues, en vue de la compatibilité technique des instruments de paiement acceptés par tout le système.

En conséquence, elle institue l'obligation de normalisation des instruments de paiement dans le cadre d'un comité permanent composé principalement des établissements émetteurs d'instruments de paiement.

III.3.1. Travaux de modernisation du système de paiement

Au cours de l'année 2018, la Banque Centrale du Congo a poursuivi la mise en œuvre du projet de modernisation du système national de paiement, en ce qui concerne les volets (i) optimisation du système de transfert automatisé (ATS), (ii) monétique, (iii) mise en place de la centrale des incidents et (iv) activités de surveillance.

En effet, l'objectif de cette réforme est d'améliorer la pénétration du secteur financier ou mieux l'inclusion financière ainsi que la compétitivité de l'environnement économique en République Démocratique du Congo.

A. Optimisation du système de transfert automatisé « ATS » (ACH et RTGS)

Dans le cadre de la réforme du Système National de Paiement, plusieurs actions étaient menées par la Banque Centrale du Congo, au cours de l'exercice 2018, pour la performance des infrastructures de paiement multidevises, mises en production en septembre 2017. Ces actions ont porté notamment sur :

- l'implémentation de la facturation adaptée dans l'ATS ;
- la création du reporting des opérations par Entités/ATS ;
- l'intégration de nouveaux guichets de refinancement dans le CSD ;
- l'activation du contrôle des RIB ;
- le développement du flux comptable en interne à l'aide de l'outil Biztalk ;
- l'ouverture du compte Nostro du système de paiement auprès de la BRI ;
- l'implémentation du schéma comptable des opérations en ME ;
- l'automatisation de la validation des opérations dans DYNAMICS NAV ;
- l'optimisation en cours de la base de données de l'ERP DYNAMICS NAV.

B. Projet Monétique National

L'exercice 2018 a été marqué par la création, en date du 28 février 2018, d'un cadre de gouvernance approprié au projet monétique en vue d'encadrer le processus complet de mise en place du switch monétique, du centre de personnalisation des cartes ainsi que de la création d'une structure devant prendre en charge la gestion quotidienne de ces deux activités monétiques.

Le Projet Monétique National, « PROMONAT » en sigle, nouveau cadre de gouvernance du projet, est composé des compétences multidisciplinaires émanant de la Banque Centrale du Congo ainsi que de différents acteurs de l'écosystème financier congolais représentant l'Association Congolaise des Banques, les Etablissements de Monnaie Electronique, l'Association Professionnelle des Coopératives d'Epargne et de Crédit, l'Association Nationale des Institutions de Micro Finance ainsi que le Comité Professionnel des Messageries Financières.

Les textes relatifs à la normalisation des canaux d'acquisition, des instruments de paiement électronique ainsi que la définition de la politique des paiements électroniques sont en cours d'élaboration.

C. Mise en place d'une Centrale des Incidents de Paiement

S'agissant de la mise en place d'une Centrale des Incidents de Paiement, « CIP » en sigle, l'option transitoire a été levée de recourir à l'expertise interne. Dans ce cadre, le logiciel destiné à la gestion et l'identification unique des clients détenteurs des comptes est en cours de développement par les informaticiens de la Banque Centrale du Congo. L'instruction régissant les activités de la Centrale des Incidents de Paiement est aussi en cours d'élaboration.

D. Activités de surveillance

Avec la promulgation de la Loi n°18/019 du 09 juillet 2018 relative aux systèmes de paiement et de règlement-titres, les activités de surveillances des systèmes et instruments de paiement sont consacrées à la Banque Centrale du Congo en vue de veiller à la solidité, la sécurité et l'efficience du Système National de Paiement.

A ce titre, la Banque Centrale, par le biais de la Direction des Systèmes de Paiement, s'est attelée à la mise en place d'un cadre de surveillance efficace afin de faciliter les paiements.

Ces dispositions légales, réglementaires et conventionnelles permettent de procéder notamment à :

analyser les dossiers d'octroi d'agrément à toute institution voulant mettre en place ou opérer un système ou émettre des instruments de paiement en République Démocratique du Congo ;

- assurer la sécurité des instruments de paiement ;
- suivre la viabilité des structures agréées conformément aux standards fixés ;
- effectuer des contrôles sur place et/ou sur pièce auprès de tout opérateur, participant ou émetteurs d'instruments de paiement ;
- recourir aux auditeurs externes pour effectuer, en son nom, des audits du système, des opérateurs, des participants ou des émetteurs d'instruments de paiement.

Durant la même année, l'équipe de la BCC a mené des actions et rédigé, avec le concours de la Banque mondiale, les documents tels que repris ci-dessous :

- la procédure de gestion de crise pour les systèmes de règlement brut en temps réel RTGS et la compensation automatisée ACH multidevises ;
- un projet de la politique de surveillance ;

- un recensement des systèmes (endogènes et exogènes) ;
- des évaluations de performance notées satisfaisantes des systèmes endogènes, soit sous la gestion ou opérés de la BCC ;
- la promotion des innovations pour l'industrie de paiement avec la firme FSD Africa, par l'appel à candidature dans le cadre de la technologie financière « FINTECH » et « SANDBOX » (bac à sable).

III.3.2. Evolution des transactions financières dans les systèmes de paiement opérés par la Banque Centrale du Congo (ACH ET RTGS)

Au cours de la période sous revue, le Système de Transfert Automatisé, « ATS » en sigle, a relevé d'importants défis de fonctionnement, en dépit de quelques perturbations liées à la mise à jour de certaines fonctionnalités dudit système.

A la suite de la collaboration entre la Banque Centrale et la firme Montran corporation, fournisseur de la solution, l'ATS a globalement fonctionné conformément aux attentes, en assurant le règlement sûr et efficace des transactions interbancaires. En termes des statistiques enregistrées durant l'année sous examen, il y a lieu de noter :

- le traitement de 240.902 ordres de paiement, dont 128.832 ordres reçus dans ACH, soit une moyenne mensuelle de 20.075 transactions reçues et traitées ;
- le règlement de 231.740 transactions sur un total de 240.902 reçues dans le système, soit un taux de dénouement des transactions avec succès de 96,2 %. Le nombre de transactions réglées dans la composante RTGS se chiffre à 109.340 opérations et celui d'instructions compensées à travers la composante ACH est de 123.070 flux financiers ;
- les rejets de 9.162 transactions, dont 7.018 rejets techniques et 2.144 rejets financiers, soit des taux respectifs de 2,9 % et 0,9 % ;
- la moyenne des avoirs des participants dans le système, au cours de l'exercice 2018, s'est établie à CDF 785,166 milliards ;
- au cours de l'année 2018, les versements de banques commerciales aux guichets de la BCC se sont établis à CDF 2.201,162 milliards contre CDF 1.691,177 milliards en termes de retraits. Il s'est dégagé ainsi un écart de CDF 509,985 milliards traduisant la surliquidité de CDF sur le marché bancaire ;
- pour l'année sous examen, les prêts à l'interbancaire se sont chiffrés à CDF 1.768,663 milliards.

III.3.3 Perspectives

Dans le souci d'améliorer le taux d'inclusion financière ainsi que de réguler tous les aspects liés au paiement sur le territoire congolais, la Banque Centrale est appelée à prendre des mesures permettant à gérer au mieux les activités de paiement sur le

territoire national.

Ainsi, la mise en production future du Switch Monétique National et du centre de personnalisation des cartes s'avère être la solution adéquate. Cette importante réforme, dont la réalisation est projetée d'ici fin 2019, permettra l'adoption des standards partagés au sein de l'industrie monétique nationale (interopérabilité) et la mise en œuvre d'un écosystème garantissant l'acceptation générale des instruments de transfert électronique quelles que soient l'enseigne de la banque ou de l'établissement de monnaie électronique (interbancarité) du commerçant et celle du client.

Il sied de signaler que les activités futures arrêtées pour la modernisation du système national de paiement sont :

- la mise en œuvre de la Centrale des Incidents des Paiements (CIP) pour renforcer la confiance du public sur les instruments de paiement scripturaux ;
- l'intégration au système de paiement régional du COMESA « REPSS » ;
- l'intégration au système de paiement régional de la SADC « SIRESS » ;
- l'implémentation des virements individuels pour la collecte des recettes de l'Etat à travers le Switch Monétique ;
- la redynamisation du Comité National de Paiement créé par le décret n°04/083 du 27 septembre 2004 ;
- la vulgarisation au niveau national de la réforme du Système National de Paiement.

CHAPITRE IV : PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE

IV.1. Mesures de promotion de l'inclusion financiere

La Banque Centrale du Congo participe, aux côtés notamment du Gouvernement et des partenaires au développement, à l'élaboration d'une Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière dont la mise en œuvre devrait booster le niveau de l'inclusion financière en RDC.

En outre, la Banque Centrale s'attèle à mener des actions susceptibles de favoriser l'accès aux services et produits financiers à un très grand nombre de la population congolaise au travers des autres piliers de l'inclusion financière, à savoir : (i) l'éducation financière, (ii) la protection des consommateurs des services financiers, (iii) le développement des infrastructures et (iv) la réglementation qui comprend la surveillance prudentielle et celle de la conduite du marché.

(i) Education Financière :

En attendant l'adoption par le Gouvernement central du Programme National d'Education Financière, PNEF en sigle, un outil de référence et fédérateur en matière de culture financière, certaines actions ci-dessous, qui cadrent avec ledit programme, ont été réalisées au courant de l'exercice sous revue, à savoir :

- la validation des guides d'enseignants et des manuels d'élèves par les instances du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire ;
- la mise sous format imprimable à grande échelle des guides d'enseignants et des manuels d'élèves ;
- l'organisation de neuf (9) formations à travers le pays en faveur principalement des formateurs, des multiplicateurs et des journalistes. Ces formations ont connu la participation d'au moins (quatre cent quatorze) 414 personnes, dont quarante-sept (47) formateurs et trois cent dix-neuf (319) multiplicateurs ;
- le développement en format radio des spots, magazines et feuilletons en quatre (4) langues nationales, la diffusion de ces derniers et l'organisation des émissions interactives dans huit (8) provinces ;
- le développement des films de dessins animés de courte durée sur les quatre (4) thématiques du PNEF, à savoir le budget, l'épargne, le crédit et les négociations financières ;
- la poursuite de la diffusion de la boite à outils, notamment à travers la page facebook du PNEF.

Dans le même registre, la Banque Centrale du Congo a organisé la troisième édition de la Semaine Mondiale de l'Argent (SMA) et la huitième édition de la Journée Internationale de l'Epargne (JIE), respectivement en mars et octobre 2018. Ces deux événements périodiques relatifs à l'amélioration de la culture financière ciblent essentiellement les écoliers. Cependant, d'autres catégories notamment la femme et les étudiants ont également été visées pour la JIE.

(ii) Elaboration des projets des textes réglementaires relatifs à la protection des consommateurs des services financiers :

L'asymétrie de l'information entre les Etablissements de Crédit et leur clientèle demeure un blocage pour l'amélioration de la confiance des consommateurs envers les institutions financières et, par ricochet, l'augmentation du nombre de la population ayant accès aux services financiers.

A cet effet, la Banque Centrale du Congo a, suivant un processus participatif ayant bénéficié du concours des associations professionnelles tant des fournisseurs de crédit que des consommateurs ainsi que des partenaires au développement, pour leur validation, finalisé l'élaboration de la première série des textes sur la protection des consommateurs des services financiers en RDC.

Ces textes, prêts pour la publication, portent sur :

- les services bancaires offerts à titre gratuit ;
- la fixation du Taux Effectif Global ;
- la gestion des plaintes de la clientèle ;
- la publication des conditions des banques.

Par ailleurs, il importe de renseigner que l'Autorité de Régulation et de Contrôle poursuivra l'élaboration de la réglementation sur la protection des consommateurs des services financiers, laquelle portera notamment sur la prévention du surendettement, la concurrence et la confidentialité de données personnelles.

(iii) Amélioration des infrastructures financières :

La série de réformes, afin de promouvoir un environnement propice au déroulement harmonieux des activités des institutions financières et d'améliorer l'offre des services financiers à un plus grand nombre de personnes, s'est poursuivie en 2018.

En effet, la Loi n°18/019 du 09 juillet 2018 relative aux Systèmes de Paiement et de Règlement-titres qui vise à faciliter la circulation de la monnaie, les paiements entre établissements financiers et les transferts de fonds en vue d'assurer leur bonne fin et la baisse des coûts de transaction, s'avère un élément important afin d'accompagner la digitalisation des services financiers.

En outre, il sied d'indiquer que d'autres réformes sont essentielles pour l'amélioration des infrastructures financières en RDC. Il s'agit notamment de la modernisation de la Centrale des Risques et la mise en place d'un Fonds de Garantie de Dépôts.

(iv) Renforcement de la réglementation

Le cadre réglementaire mis en place par la BCC en vue d'accélérer et de booster l'accès aux services financiers en contournant les problèmes d'infrastructures routières et énergétiques, prend en compte les spécificités des services financiers numériques,

à travers notamment la publication des instructions sur l'émission de monnaie électronique et les activités des agents bancaires.

Pour ce qui est de l'instruction sur l'émission de monnaie électronique, une révision est en cours en vue de l'adapter principalement aux innovations.

Quant à l'évolution du nombre de comptes ouverts, la tendance a été légèrement baissière de 1,1 %, occasionnée par la régression des comptes ouverts auprès des établissements de monnaie électronique à hauteur de 4,9 %. Cependant, les comptes actifs de ces institutions, représentant 26,4 % des comptes des EME, ont augmenté de 74,6 %.

Tableau 4 : Evolution du nombre de comptes ouverts

CATEGORIE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018
BANQUES	2 035 089	2 203 857	2 925 446	3 911 387	4 541 700	16,1%
INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	1 781 924	1 851 044	1 901 022	1 931 438	2 098 859	8,7%
ETABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE	10 112 511	12 098 515	14 170 631	22 580 845	21 484 055	-4,9%
Dont actifs	*1 930 580*	*1 770 884*	*1 947 550*	*3 251 461*	5 676 203	74,6%
TOTAL	**13 929 524**	**16 153 416**	**18 997 099**	**28 423 670**	**28 124 614**	-1,1%

Source : BCC/DSIF

IV.2. Evolution du nombre d'emprunteurs et de prêts accordés

Tableau 5 : Evolution du nombre d'emprunteurs et du nombre des crédits déclarés dans l'applicatif

Rubriques	2015	2016	2017	2018	Variation 2015-2018
Nombre d'emprunteurs	393 569	464 120	536 461	631 579	60%
Nombre de credits	259 287	305 438	362 243	426 571	65%

Source : CERI/DSIF/BCC

Il ressort de l'examen des données du tableau ci-dessus ce qui suit :

- une augmentation acceptable du nombre d'emprunteurs entre 2015 et 2018, soit 60 %, suite notamment aux actions menées dans le cadre de l'amélioration de l'inclusion financière ; de l'intégration des codébiteurs et de cautions.
- une progression de 65 % du nombre de crédits accordés de 2015 à 2018.

Toutefois, il convient d'indiquer qu'en dépit des améliorations sus-évoquées, les prêts à la clientèle demeurent encore faibles, soit 5,6 % du PIB en 2018.

CHAPITRE V :
LE SECTEUR BANCAIRE

Après la crise économique sévère connue en 2016, il a été observé un regain des activités économiques qui a contribué à la reprise d'activités bancaires, dont les effets ont été ressentis au travers de l'amélioration de certains indicateurs clés du secteur bancaire, notamment :

- **le total du bilan** a connu une progression de 8,9 % et 24,2 % respectivement en 2017 et 2018 contre une compression enregistrée en 2016 à la suite de la crise économique qui avait sévi dans le pays durant cette année ;
- **les prêts à la clientèle** ont enregistré une faible croissance de 0,5 % en 2016 et une contraction de 10,0 % en 2017, à la suite de l'aversion au risque affichée par le secteur durant la période. En revanche à partir du dernier trimestre 2017, il a été observé une embellie économique qui a occasionné un accroissement de 19,9 % en 2018 ;
- **les dépôts de la clientèle** ont connu une croissance de 11,2 % et 19,9 %, respectivement en 2017 et 2018, contre un fléchissement de 9,4 % en 2016 suite notamment à la baisse du chiffre d'affaires d'un bon nombre d'entreprises non financières, à la perte du pouvoir d'achat des ménages et au recul des recettes de l'Etat.

Figure 4 : Evolution des paramètres clés du secteur bancaire de 2016-2018

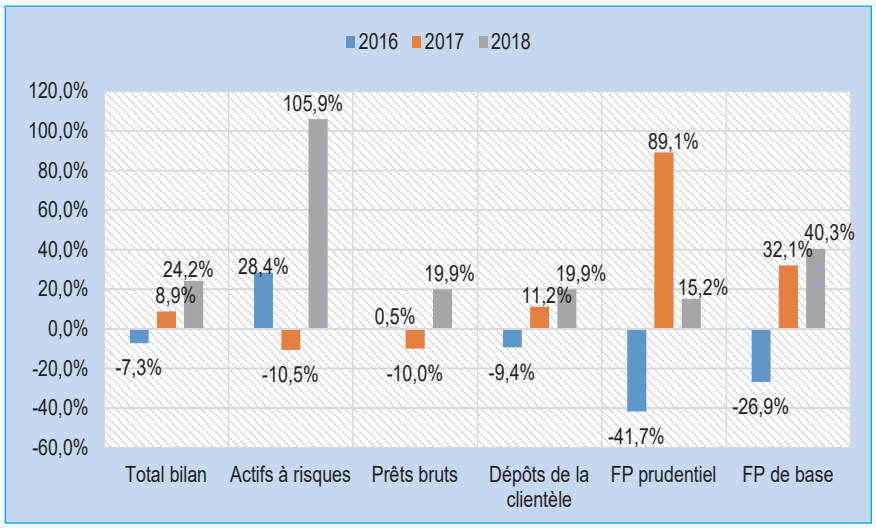

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Il convient de noter que les nouvelles approches d'évaluation des risques ainsi que les nouveaux types des risques introduits en 2018 ont occasionné une très forte croissance des actifs nets pondérés en fonction des risques de l'ordre de 105,9 %, dans des proportions excessives que celles des fonds propres réglementaires de 15,2 % et des fonds propres de base de 40,3 %.

Ainsi, cette distorsion traduit quand même un faible degré de tonicité au regard de la soutenabilité car, en cas de survenance d'un choc plausible, il y aurait une forte probabilité que les fonds propres ne puissent pas suivre le rythme et, par conséquent, entraîner la baisse de la solvabilité. L'idéal serait de réduire cette distorsion par une

croissance plus soutenue des fonds propres.

Par ailleurs, en dépit du regain d'activités économiques, la taille du secteur bancaire congolais, exprimée par le bilan rapporté au PIB, est demeurée en deçà de 15 % durant les cinq dernières années.

Figure 5 : Indicateur bilan du secteur bancaire rapporté au PIB

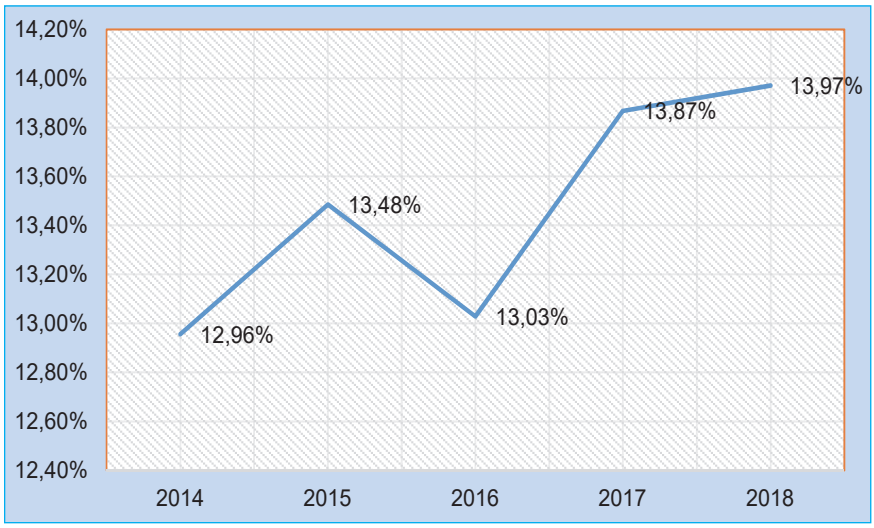

Source : BCC/ Direction de la surveillance des Intermédiaires financiers

V.1. Adéquation des fonds propres

La relance économique évoquée ci-dessus a permis à un bon nombre des banques de consolider leurs fonds propres notamment pour éponger certaines pertes occasionnées par la crise observée en 2016 et renforcer la résilience en vue de faire face aux chocs probables. C'est ainsi qu'en 2017, le ratio de solvabilité globale s'est affiché à 24,9 % contre un minimum requis de 10 %.

Par ailleurs, la révision des normes prudentielles en 2018 a permis d'introduire les nouvelles méthodes plus complexes dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques qui prennent en compte la sensibilité des risques de contrepartie et intègre le risque opérationnel dans la panoplie des risques bancaires. Ces ajustements ont ramené à la baisse à 13,7 % le ratio de solvabilité à fin 2018 tout en restant conforme à la norme requise de 10 % minimum.

Figure 6 : Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques

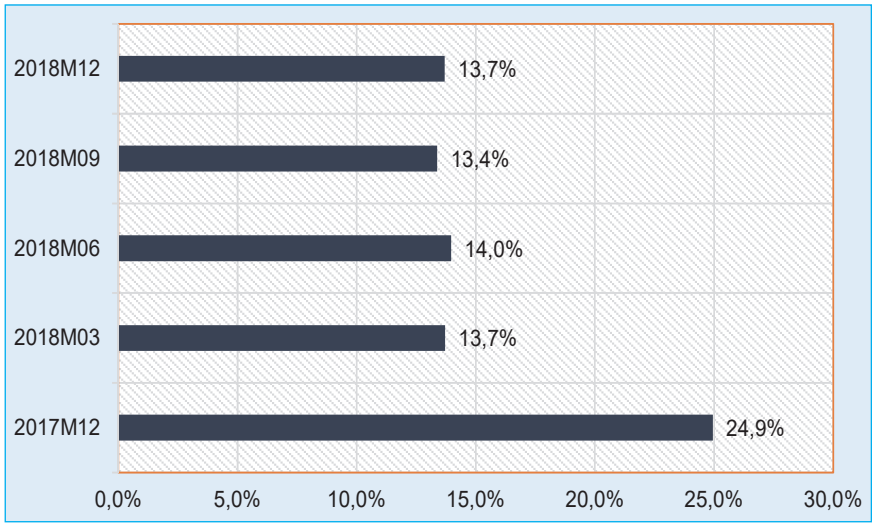

Source : BCC/ Direction de la surveillance des Intermédiaires financiers

Dans ce même ordre d'idées, le ratio Tier 1 a connu la même tendance pour les mêmes raisons évoquées ci-haut et a été ramené à 11,3 % à fin 2018 contre 18,1 % en 2017.

Figure 7 : Fonds propres de base/actifs pondérés en fonction des risques

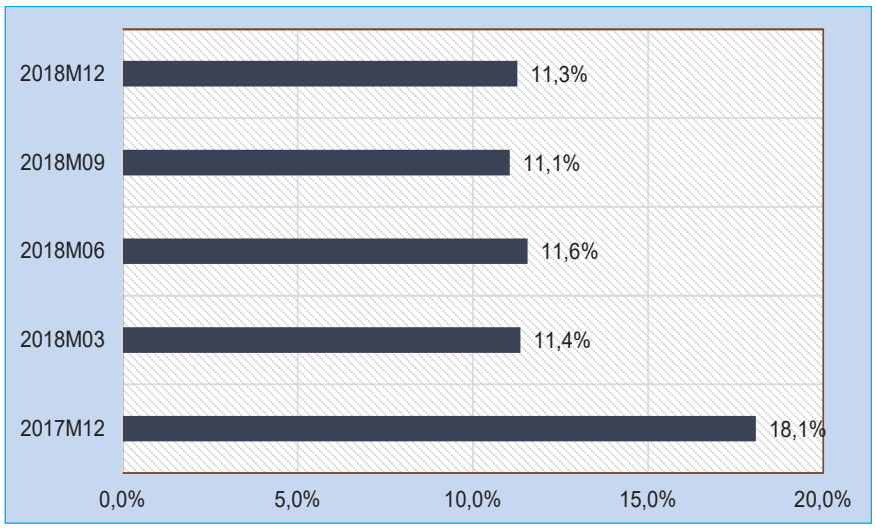

Source : BCC/ Direction de la surveillance des Intermédiaires financiers

Dans le cadre de l'adéquation des fonds propres, la BCC a également introduit dans la nouvelle réglementation relative aux normes prudentielles de gestion, le ratio de levier financier, conformément au dispositif de Bâle III pour permettre aux banques d'être à même de contenir l'accumulation de leur endettement, afin d'éviter toute menace à la stabilité du système financier.

En effet, ce ratio est demeuré au-delà de la norme minimale requise de 5 %, traduisant ainsi un faible niveau d'endettement du système bancaire à l'exception de la Banque Internationale pour l'Afrique, BIAC en sigle, actuellement en difficultés.

Figure 8 : Ratio de levier financier

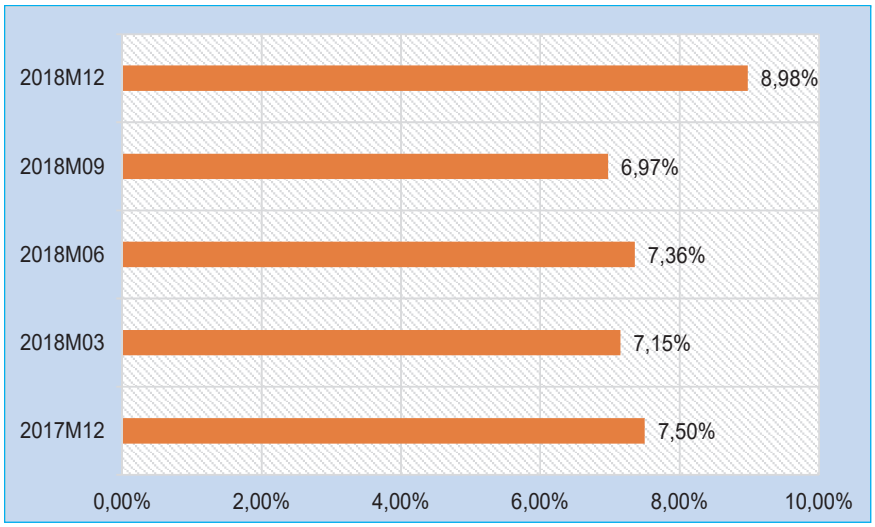

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

V.2. Qualité du portefeuille des prêts à la clientèle

Pour permettre aux banques de communiquer les données sur les prêts non performants, conformément à leur catégorisation et classification tel que stipulé dans la réglementation ad hoc, un nouveau modèle de reporting a été conçu par la BCC et communiqué aux établissements assujettis pour faciliter la collecte des informations détaillées, en distinguant les créances à surveiller des créances non performantes.

En effet, ces amendements ont ramené à la baisse le ratio des prêts non performants (cfr Figure 9). Nonobstant cette baisse, le ratio demeure élevé par rapport au seuil maximal de 5 % généralement admis par les bonnes pratiques.

Cependant, tenant compte d'éventuelles menaces planant à l'horizon, le cumul de risque de défaillance du portefeuille des prêts dans des proportions très élevées présente un risque latent requérant. Au regard de la situation économique favorable, des ajustements par les banques concernées sont requis pour résorber le portefeuille malsain, en vue de réduire sensiblement cette défaillance.

Figure 9 : NPL Bruts/total des prêts bruts

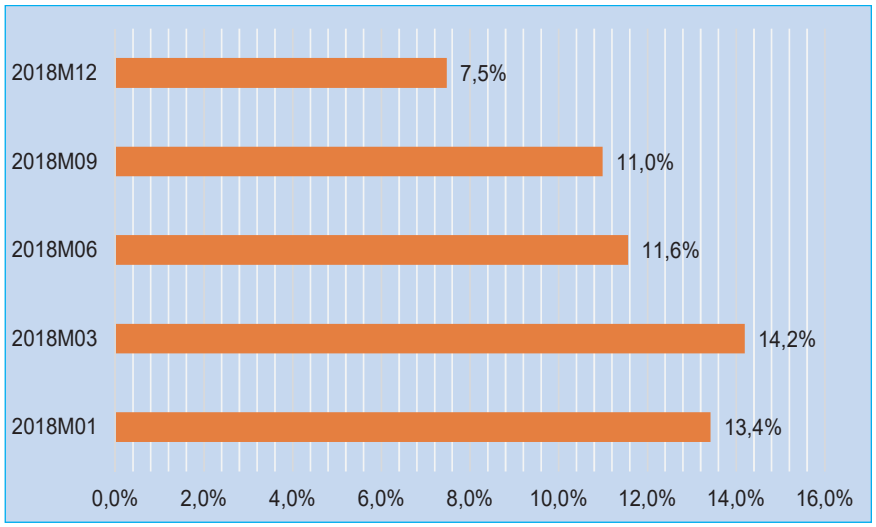

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Par ailleurs, les amendements précités, couplés à la consolidation des fonds propres du secteur, ont largement contribué à la baisse du ratio des prêts non performants nets des provisions sur fonds propres de base, réduisant ainsi l'intensité de risque d'érosion des fonds propres.

Figure 10 : NPL net des provisions/Fonds propres

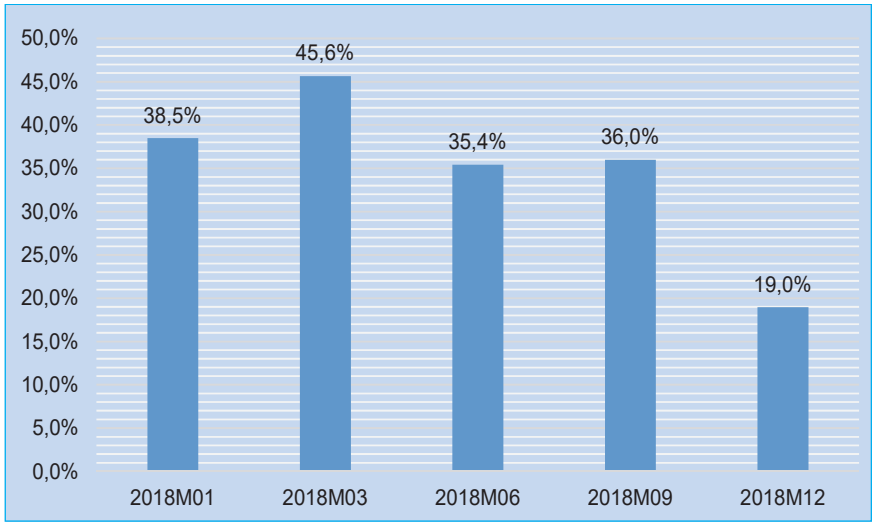

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

V.3. Indicateurs de solidité financière relatifs à la liquidité

Le ratio de liquidité globale s'est bien comporté même pendant la période de la dernière crise. Le trend affiché à la figure 11 ci-dessous dénote que ce ratio est resté largement supérieur à la norme minimale requise de 100 %.

Toutefois, en termes de stabilité financière, ce ratio ne fournit pas assez des garanties pour assurer réellement la résilience à court terme du profil de risque de liquidité.

Il sied de rappeler que la dernière crise financière a été partiellement amplifiée par l'interdépendance des établissements de crédit. Il va sans dire que les avoirs comme les engagements interbancaires et auprès des correspondants ne sont plus considérés comme de la liquidité de haute qualité, pouvant assurer la résilience à court terme, étant donné la probabilité très élevée de risque de contagion.

Il importe de relever que les avoirs du secteur auprès des correspondants hors place ont toujours représenté une part importante dans les actifs liquides, d'où la nécessité de songer à améliorer la qualité dudit ratio.

Figure 11 : Ratio de liquidité globale

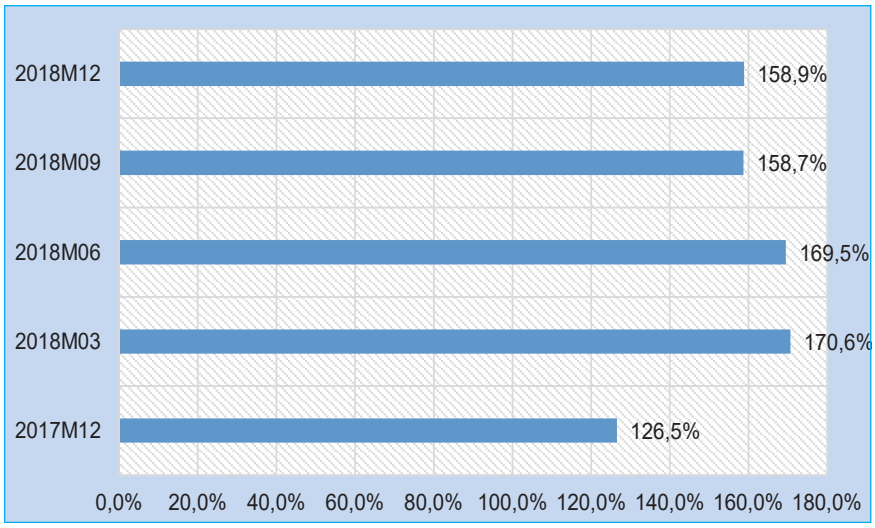

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Par ailleurs, tel que visualisé à la figure 12 ci-dessous, il est indiqué que le secteur bancaire congolais finance en grande partie l'économie par des ressources stables collectées auprès de la clientèle que par des ressources d'emprunt interne ou externe. Cette position permet au secteur de maintenir une certaine indépendance face au financement d'emprunt et limite son exposition à l'effet de levier excessif.

Figure 12 : Dépôts de la clientèle/Total des prêts (non interbancaires)

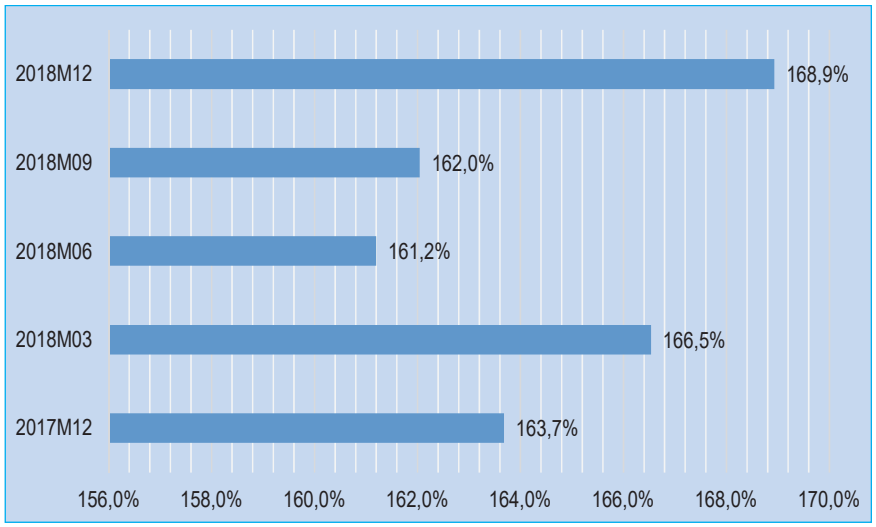

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

V.4. Risque de marché

L'exposition au risque de marché du secteur bancaire congolais est très modérée du fait que les transactions y effectuées ne sont pas complexes, mais plutôt, portent sur les instruments classiques à court terme.

Néanmoins, il importe de relever qu'en raison de son extraversion, l'économie congolaise est souvent confrontée aux chocs externes. Cette situation occasionne généralement des pressions sur le taux de change, lesquelles résultent essentiellement de la chute des prix des produits de base, causant des fortes perturbations sur la situation financière du secteur bancaire congolais.

Pour évaluer un tel risque, la BCC a introduit dans son arsenal prudentiel, l'approche standard afférente à l'évaluation du risque de marché qui se focalise sur l'exigence en fonds propres au titre dudit risque, à l'instar des risques de crédit et opérationnel. En effet, pour une meilleure surveillance, ladite approche sera accompagnée de règles qualitatives de risque de marché.

V.5. Profitabilité bancaire

Bien que le niveau d'activités bancaires dans l'ensemble ait progressé, le rendement des actifs, en neutralisant la situation de la BIAC, a enregistré une très faible croissance de 0,2 point de pourcentage, se chiffrant à 1,1 % contre 0,9 % une année auparavant.

Figure 13 : Rentabilité des actifs

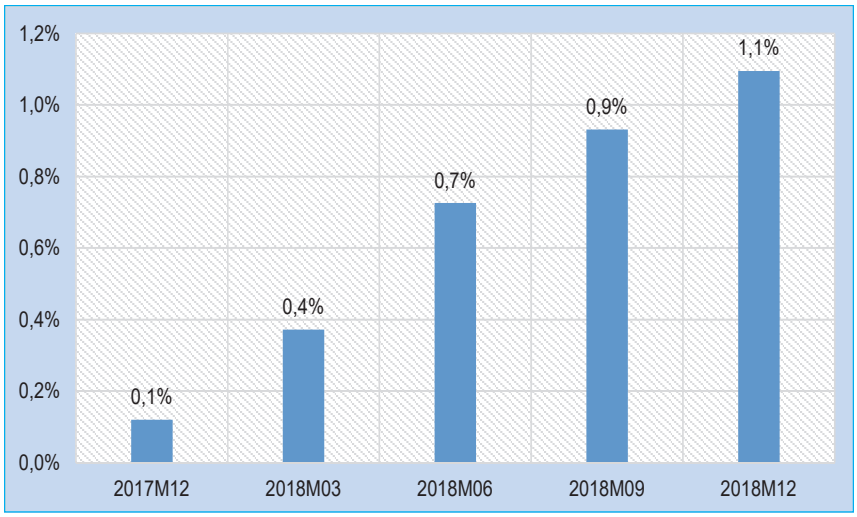

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Il sied de souligner que dans le contexte congolais, les écarts entre les taux débiteurs et créditeurs demeurent très élevés (figure 14), mais ne contribuent pas significativement à la rentabilité du secteur bancaire dans la mesure où quasiment toutes les charges de structure, outre celles des activités, viennent se greffer sur le peu des produits générés par l'exploitation. De même, l'absence de la diversité des produits et services à offrir constitue un autre obstacle majeur.

Figure 14 : Écart entre les taux débiteur et créditeur de référence (points de base)

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

La marge d'intérêts est la source principale de revenus. La moyenne du ratio y relatif durant les cinq dernières années a été modeste et s'est chiffrée à 34,8 %. Il convient de noter que le secteur bancaire congolais est plus tributaire des commissions et autres frais connexes que des intérêts. Un tel environnement ne pourrait constituer un handicap pour la stabilité financière car, d'une manière générale, les commissions sont plus stables que les intérêts. En effet, ces derniers sont exposés à des risques éventuels de fluctuations en fonction du comportement du marché.

Figure 15 : Marge d›intérêts/Produit brut

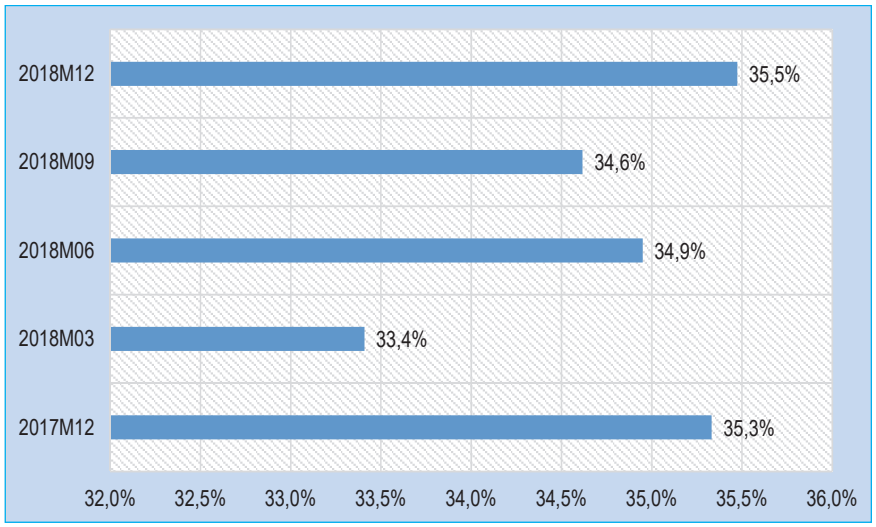

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

Figure 16 : Charges hors intérêts/Produit brut

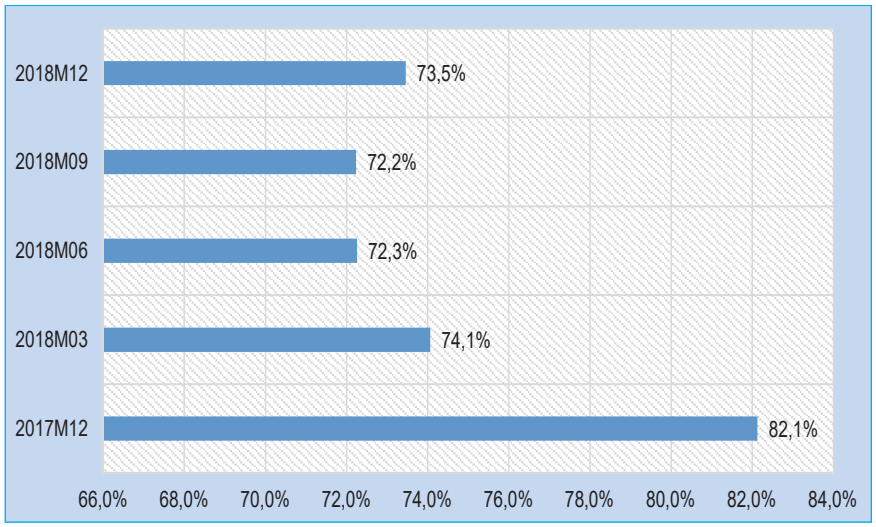

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers.

CHAPITRE VI :
AUTRES SECTEURS FINANCIERS

VI.1. Secteur de la Microfinance

En dépit d'efforts consentis dans le développement des mesures incitatives pour favoriser l'inclusion financière, la taille du secteur de la microfinance est demeurée très insignifiante, durant la période de 2016 à 2018, par rapport aux besoins de l'économie nationale. Cela s'est traduit par le faible niveau de ses ratios Actifs sur PIB et Prêts sur PIB qui se sont établis respectivement à 0,53 % et 0,29 % en 2018 contre 0,61 % et 0,32 % en 2017.

Toutefois, le secteur a également tiré parti de l'embellie économique enregistrée durant la période sous revue, attestée par le regain de son niveau d'activités tel qu'illustré dans le tableau n° 6 ci-dessous. Néanmoins, le niveau de dégradation de la qualité du portefeuille des prêts, bien qu'en baisse au cours des trois dernières années, est resté élevé.

Par ailleurs, il s'observe toujours un degré élevé de concentration de cinq (5) plus grandes institutions qui continuent à demeurer plus représentatives, avec une part du marché combinée de 57,6 % en 2018.

Dans ce cadre, la BCC devrait définir une politique incitative en identifiant les IMF de taille avoisinant celle des banques pour d'éventuels changements de statut, par leur conversion en banques de proximité.

S'agissant de la qualité du portefeuille crédit de ce secteur, il s'est observé une tendance baissière du PAR_{30} qui s'est établi à 10,8 % à fin 2018, bien qu'au-delà de la norme maximale acceptable de 5 %, contre 11,7 % et 18,0 % respectivement en 2017 et 2016. Cette baisse est principalement occasionnée par les grandes structures non mutualistes qui ont affiché un PAR_{30} de 7,8 % contre 19,8 % pour les COOPEC.

Quant au degré de liaison avec le secteur bancaire, le risque de contagion est resté faible de par leur niveau d'interrelation qui s'est affiché à 0,83 % en 2018 contre 0,78 % en 2017.

Tableau 6 : Evolution des paramètres clés du secteur de la Microfinance (en millions USD sauf indication contraire)

N°	RUBRIQUES	2016	2017	2018
1	Total Actif	240,97	234,33	251,02
2	Actif/PIB (%)	0,64 %	0,61 %	0,53 %
3	Portefeuille crédit	136,95	121,75	147,2
4	Crédit/PIB (%)	0,37 %	0,32 %	0,29 %
5	Epargne	167,99	175,22	197,55
6	**Degré de concentration = 7/1 (%)**	**58,00 %**	**58,00 %**	**57,57 %**
7	Actifs de 5 premiers ISFD	139,87	135,82	144,5
8	**Prêts improductifs/total des prêts bruts= 9/3 (%)**	**18,00 %**	**11,70 %**	**10,87 %**
9	Prêts improductifs	24,69	27,34	16,00
10	**Rendement des actifs (%)**	**-5,50 %**	**-5,00 %**	**1,50 %**
11	**Degré de liaison avec le secteur bancaire 13/12(%)**	**1,01 %**	**0,78 %**	**0,83 %**
12	Total bilan banques	4762,14	5522,86	6542,66
13	Avoirs auprès du secteur bancaire	48,01	42,89	54,3

Source : BCC/DSIF

VI.2. Autres Intermédiaires Financiers

La Caisse d'Epargne du Congo, CADECO en sigle, est aujourd'hui plus orientée vers les paiements des salaires des agents de l'Etat et la perception des impôts, droits et taxes dus à ce dernier en lieu et place de jouer son rôle historique lui dévolu. En effet, sa contribution dans le financement de l'économie reste insignifiante, se situant à USD 7,56 millions en 2018. De même, l'ensemble de la situation financière de la CADECO s'est chiffré à USD 54 millions en 2018 contre USD 41,50 millions en 2017. Son ratio Bilan sur PIB est demeuré très insignifiant, se fixant à 0,12 %.

La survie de cette institution publique en difficulté est tributaire à la révision de la stratégie de l'Etat, actionnaire principal, pour sa relance eu égard à la densité de son réseau d'exploitation à travers le pays.

En ce qui concerne la Société de Financement et de Développement, SOFIDE en sigle, elle a pour mission essentielle de promouvoir le financement à moyen et à long termes des petites et moyennes entreprises, fonction qu'elle ne sait exercer à bon escient du fait de plusieurs facteurs tant interne qu'externe, notamment la mauvaise gouvernance et le manque des ressources adéquates. Son ratio Prêts sur PIB demeure également très insignifiant en 2018 (0,032 %). Ainsi, la santé financière de cette entité requiert la redéfinition de la stratégie et la volonté de son actionnaire majoritaire, en l'occurrence l'Etat Congolais, pour l'injection des capitaux frais.

Pour ce qui est du secteur des assurances, l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, ARCA en sigle, étant mise en place depuis novembre 2016, a procédé à l'ouverture officielle des guichets de réception des demandes d'agrément des nouvelles sociétés et courtiers d'assurance en décembre 2017. L'année 2018 était consacrée

au traitement des différents dossiers. Dans le cadre de la promotion de la stabilité financière en RDC, la signature des protocoles d'accord entre les différentes autorités de régulation pour le partage d'informations s'avère impérative.

Quant à la sécurité sociale, deux entités publiques, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, CNSS en sigle, et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics, en sigle CNSSAP, nouvellement créée, exercent cette activité sur le territoire national.

CHAPITRE VII : CADRE DE LA POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE

VII.1. Evolution du processus de la mise en place de la politique Macroprudentielle

Il a été démontré lors de la dernière crise financière internationale que ni le maintien de la stabilité du niveau général des prix, ni la solidité financière individuelle d'une institution ne pouvaient suffire à garantir la stabilité financière. C'est ainsi que la Communauté Internationale avait jugé important que la stabilité financière puisse se doter de sa propre politique dite macroprudentielle.

Bien plus, les interconnexions directes et indirectes entre les acteurs financiers et ceux de l'économie réelle ainsi que les informations incomplètes y relatives engendrent toujours des externalités ou spirales négatives capables d'amplifier les chocs, source des crises bancaires et financières systémiques.

Il sied de rappeler que la politique macroprudentielle vise la stabilité du système financier dans son ensemble. Elle fait allusion aux mesures à prendre contre les externalités négatives qui résultent généralement du comportement d'établissements individuels et entraînent des effets de contagion du fait de l'interdépendance directe et indirecte entre les établissements financiers et la procyclicité inhérente au système financier.

L'efficacité d'une politique macroprudentielle est tributaire d'un recoupement d'informations aussi bien qualitatives que quantitatives, lesquelles informations doivent être basées sur, d'une part, les aspects normatifs en l'occurrence la réglementation et, d'autre part, les aspects non normatifs jugés nécessaires et pouvant contribuer à une bonne orientation de la politique macroprudentielle.

Selon la Banque Mondiale, l'interaction ente le secteur financier et l'économie réelle génère le risque de contrepartie qui, en sus des facteurs déclencheurs résultant des menaces aussi bien endogènes qu'exogènes, est souvent amplifiée à partir de :

(i) la carence d'un bon nombre d'informations à exploiter sur les deux parties ;

(ii) la réglementation inadaptée par rapport aux standards internationaux ne permettant pas de bien appréhender et évaluer les risques ;

(iii) les écarts souvent observés entre la réglementation développée dans une juridiction et l'usage de cette dernière par les utilisateurs ;

(iv) les insuffisances attestées des personnes dédiées à l'évaluation des différents risques ;

(v) la surveillance quelque fois de mauvaise qualité lorsque les défaillances au niveau des quatre (4) points précités sont importantes.

Dans le contexte congolais, en dépit de l'adaptation de la réglementation financière aux standards internationaux par l'Institut d'Emission, certaines contraintes ont été éprouvées dans le développement du processus de mise en place d'une politique

macroprudentielle liées à la carence d'un certain nombre d'informations à exploiter entre les acteurs financiers et ceux de l'économie réelle pour mieux prévenir les risques.

Ainsi, pour asseoir la politique macroprudentielle en RDC, la Banque Centrale, via sa Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers, a mené des investigations auprès des banques agréées de la place, afin de déceler les différents facteurs qui peuvent amplifier les risques au sein du système bancaire congolais et ce, dans l'optique de définir ses propres objectifs macroprudentiels, en sus de ceux déjà déterminés au plan international.

Il importe de relever que dans notre environnement, les menaces ont souvent été d'origine externe et les facteurs déclencheurs (menaces économiques) sont toujours identifiés et en constituent les indicateurs d'alerte, dont les effets doivent être appréhendés sur l'économie réelle, au travers de chaque secteur d'activité économique et chaque secteur institutionnel.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que les indicateurs économiques seuls ne peuvent permettre de mieux appréhender l'amplification du risque au sein du système financier. Le reflet des effets néfastes sur le comportement financier des agents de l'économie réelle ne peut être appréhendé que par les indicateurs de solidité financière.

Ainsi, ce n'est qu'à l'issue de l'enquête menée par la BCC sous forme d'un questionnaire adressé aux banques, qu'elle devrait s'enquérir de certaines informations sur le type d'indicateurs, en sus de ceux règlementés qu'utilisent ces institutions, pour apprécier le comportement financier de la contrepartie, disséminée dans les différents secteurs d'activités économiques et regroupée dans les secteurs institutionnels. Les informations ci-après étaient requises, à savoir :

- la fréquence de transmission des états financiers intermédiaires de la contrepartie au secteur bancaire pour s'assurer du suivi du comportement financier des bénéficiaires des prêts bancaires ;
- le volume de revenus des ménages (agrégé) domiciliés auprès de chaque banque, pour ceux ayant bénéficié des prêts (en précisant la fréquence). Ces informations sont à concilier avec celles des prêts à ce secteur pour prévenir le risque que cette catégorie de la clientèle pourrait générer, en cas de perte de pouvoir d'achat des ménages, en vue d'éventuelles simulations ;
- le nombre de bénéficiaires des prêts couverts par des garanties de l'Etat, le volume de ces prêts et celui des prêts non performants. Il était question de recenser ce genre des prêts, en sus de ceux de la BIAC, pour des simulations probables ;
- le nombre de demande de rééchelonnement des prêts ou modification des clauses des contrats par la clientèle pour raison des difficultés éventuelles. Dans ce cas précis, le nombre communiqué par l'ensemble des banques a été insignifiant et en contraste avec le volume important des créances à surveiller, déclaré par ces dernières ;

- le type d'indicateurs de solidité financière établi par les banques concernant le secteur d'entreprises non financières dans l'ensemble et par secteur d'activité économique ainsi que la fréquence de l'établissement de ces indicateurs. L'objectif poursuivi était de permettre à l'Autorité de Régulation et de Contrôle d'appréhender comment le risque peut s'amplifier au sein du système bancaire à la suite de la défaillance dudit secteur.

Ainsi, au regard de cette réalité, en dehors des indicateurs de solidité financière listés par les banques, aucune d'entre elle n'a pu démontrer l'établissement de ces indicateurs par secteur d'activité et par secteur institutionnel. D'où, la difficulté qu'a rencontrée la BCC de réunir toutes les informations requises par cette enquête.

Toutefois, il n'existe aucune exigence réglementaire en matière d'établissement de ces indicateurs mais, face aux menaces sur la stabilité financière, ces informations périodiques deviennent capitales pour chaque banque et pour la stabilité du système financier.

VII.2. Analyse des objectifs macroprudentiels

Les objectifs macroprudentiels bien définis, au regard des bonnes pratiques en la matière, constituent le socle d'une politique macroprudentielle. Ils sont composés des objectifs généraux et intermédiaires.

Les objectifs généraux s'inscrivent dans la logique de :

- renforcer la résilience du système bancaire par sa capacité à absorber les chocs économiques et financiers tout en évitant des répercussions majeures sur l'économie ;
- limiter les risques de défauts collectifs ou en chaine, qu'ils soient liés à des interconnexions fortes ou expositions massives à un risque commun ;
- cibler les institutions d'importance systémique suivant les critères établis à cet effet, en vue de limiter la formation du risque systémique.

Quant aux objectifs intermédiaires, ils visent à garantir une meilleure identification des risques et une analyse idoine de l'efficacité de la politique macroprudentielle.

VII.2.1. Objectifs généraux

(i) Objectif 1 : Renforcer la résilience du système bancaire

Pour renforcer la résilience face aux menaces qui planent à l'échelle internationale, la Banque Centrale avait déjà pris l'option de renforcer le capital minimum, celui-ci passera de 30 millions d'USD à 50 millions d'USD à l'horizon 2020.

Dans le même ordre d'idées, l'instruction n° 14 relative aux normes prudentielles de gestion prévoit que chaque banque, en sus de ses fonds propres réglementaires,

constitue un coussin de conservation des fonds propres égal à 2,5 % de ses expositions aux risques Pondérés nets. L'application de cette disposition débutera en 2019 à raison de 0,75 % les deux premières années et 1 % à la troisième année échéant en 2021.

(ii) Objectif 2 : Risque de défauts collectifs

La probabilité du risque de contagion de l'interbancaire, qui traduit le risque d'interconnexion, a gardé le même rythme, tout en demeurant acceptable, étant donné que les prêts interbancaires sur la même place s'octroient à des taux très faibles, afin d'éviter l'ampleur du risque de défaut des banques en position emprunteuse.

Néanmoins, le secteur bancaire est fortement exposé au risque de contagion face aux correspondants hors place, bien que la réglementation prudentielle congolaise prévoit un instrument, à savoir la division des risques qui fixe à 25 % le rapport entre les créances ou les avoirs auprès d'un seul correspondant et le montant de leurs fonds propres réglementaires.

Par ailleurs, la structure des prêts reste dominée par ceux en devises, fortement exposés à la volatilité du taux de change au détriment de la monnaie locale, de nature à accroitre pendant les périodes de turbulence, le risque de défaut susceptible de réduire l'intensité de la résilience.

Figure 17 : Prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts

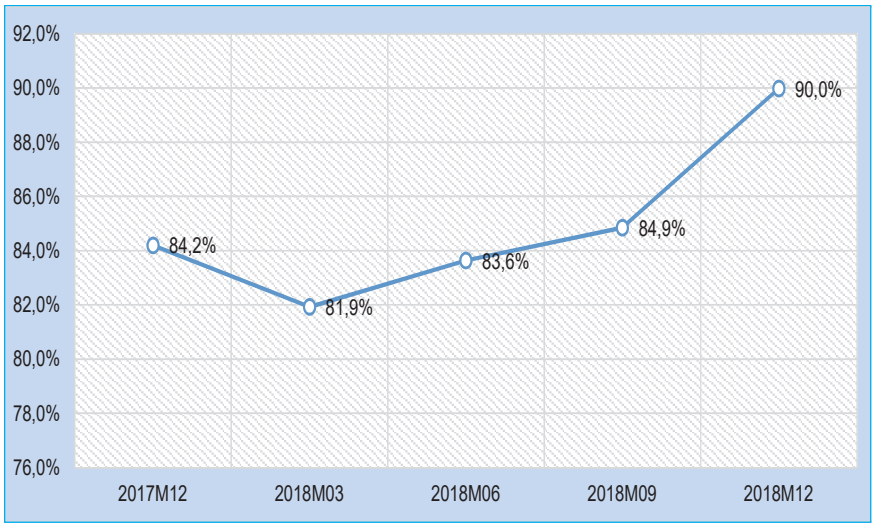

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

VII.2.2. Objectifs intermédiaires

(iii) Objectif 1 : Atténuer et prévenir une expansion du crédit et un effet de levier excessif

L'endettement excessif, source de vulnérabilités du secteur bancaire, est susceptible de nuire à la stabilité du système financier national. Dans ce cas précis, les prêts accordés

par le secteur bancaire n'ont pas connu un cycle trop excessif de nature à constituer des bulles de crédit insoutenables.

Le ratio Prêts sur PIB qui en est l'unité de mesure au cours de ces cinq dernières années est demeuré faible, soit 5,6 %, niveau de loin en-deçà de la valeur moyenne pour l'Afrique subsaharienne de 21 % et de celui des pays considérés fragiles par le FMI situé à 15 %.

Figure 18 : Prêts rapportés au PIB

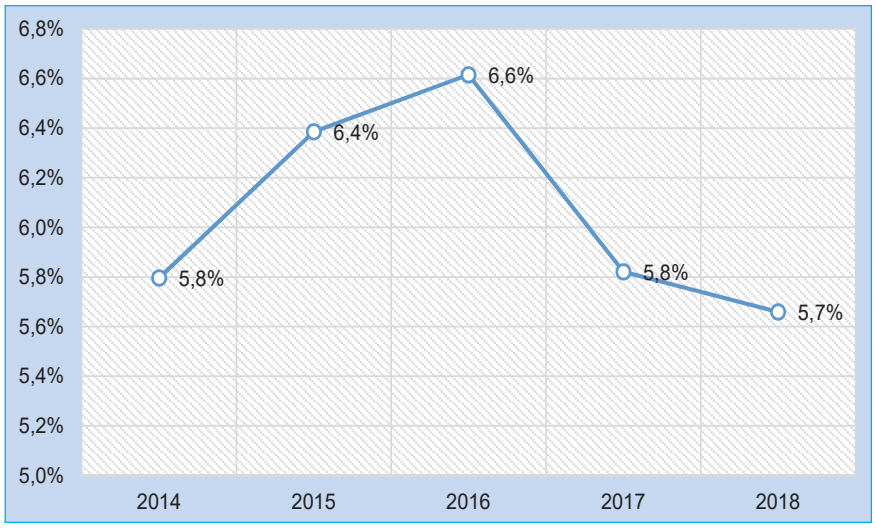

Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

(iv) Objectif 2 : Atténuer et prévenir une transformation excessive de maturité et liquidité (asymétrie d'échéances et illiquidité du marché)

Depuis la crise financière de 2008, l'expérience a démontré que les cycles de crédit coïncident avec une dépendance accrue du financement à court terme. La transformation excessive de liquidité peut être source des risques pour la stabilité financière par le biais de spirales négatives de liquidité marquées par des externalités consécutives à des ventes de catastrophe (fire sales) et un effet de contagion induit par le tarissement de la liquidité.

Les instruments prévus pour répondre à cet objectif sont ceux prévus par Bâle III sur la liquidité et n'ont pas encore été développés en RDC.

(v) Objectif 3 : Limiter la concentration des expositions directes et indirectes

Le risque de concentration directe découle d'expositions importantes du secteur non financier (le marché de logement, les emprunts souverains et autres emprunts des privés) ainsi que d'expositions entre entités financières. Cette concentration, tant du côté des actifs que des passifs, rend le système financier plus sensible aux chocs communs.

A ce sujet, en dehors du ratio de la division des risques repris dans l'arsenal prudentiel de la BCC qui parait insuffisant, les études sont en cours pour voir comment répondre à l'analyse de cet objectif.

(vi) Objectif 4 : Limiter l'impact systémique d'incitations décalées afin de réduire l'aléa moral

En raison de leur importance pour l'économie réelle et/ou le reste du système financier, certains compartiments du système financier sont considérés comme trop critiques pour pouvoir supporter leur faillite.

A cet effet, la BCC a prévu dans son arsenal prudentiel un instrument macroprudentiel pour les établissements d'importance systémique, qui est fixé de manière individuelle dans la fourchette de 1 à 2 % sur sa décision.

Par ailleurs, d'autres dispositions qualitatives préconisées par la règlementation devront également contribuer à la réduction de l'aléa moral notamment, la définition des certaines limites des risques au regard des choix opérationnels des banques qui devront être en harmonie avec les politiques établies par elles en termes d'appétence pour le risque et de tolérance au risque.

VII.3. Mesures préconisées

A la lumière de ce qui précède, les mesures suivantes sont nécessaires. Il s'agit notamment de :

(i) renforcer la qualité de la surveillance par l'amélioration de l'architecture réglementaire de la BCC pour être à la hauteur dans les anticipations devant l'orienter à trouver des solutions promptes, afin d'éviter les situations défavorables au sein du système financier ;

(ii) faire de l'établissement par les banques des indicateurs de solidité financière des secteurs institutionnels et des secteurs d'activités économiques, une exigence règlementaire à l'horizon 2021 ;

(iii) élargir la réglementation financière par la finalisation et la mise en œuvre des textes ci-dessous sur la protection des consommateurs :

- les services bancaires offerts à titre gratuit ;
- la fixation du Taux Effectif Global ;
- la gestion des plaintes de la clientèle ;
- la publication des conditions des banques.

(iv) développer et adapter un cadre prudentiel adéquat du secteur des assurances par l'autorité ad hoc conformément aux standards internationaux en la matière afin, d'une part, de se doter des outils à même d'assurer la solidité, la stabilité et la sécurité dudit secteur et, d'autre part, de permettre aux futurs acteurs y opérant d'être capables d'adapter leurs stratégies opérationnelles au regard des risques qu'ils pourraient rencontrer.

VII.4. Cadre institutionnel de la stabilité financière

Conformément aux bonnes pratiques internationales ainsi qu'aux recommandations formulées au niveau de regroupement sous régional, la création dans un délai raisonnable d'un Comité National de Stabilité Financière (CNSF) s'impose comme un objectif à atteindre en République Démocratique du Congo.

La stabilité financière aborde la problématique d'une situation dans laquelle le système financier (marchés/intermédiaires/infrastructures) est capable de résister aux chocs et de résorber les déséquilibres. Ainsi, la responsabilité de sa préservation devrait être partagée entre le Ministère ayant les Finances dans ses attributions, la Banque Centrale du Congo ainsi que les Autorités de Régulation et de Contrôle des différents compartiments du marché financier, avec la coopération consultative des participants aux marchés et, le cas échéant, des Autorités supranationales.

Ce cadre de concertation devrait, d'une part, assurer l'échange permanent et efficace d'informations entre les parties prenantes et, d'autre part, évaluer et prévenir les risques systémiques afin de mettre en place des mesures adaptées pour le maintien de la stabilité financière.

Il appartient au Gouvernement, via le Ministère ayant les Finances dans ses attributions, à la BCC et à d'autres parties prenantes dans le domaine de la stabilité financière d'instituer cet organe en lui assignant des objectifs et de définir les responsabilités de chaque acteur.

VII.5. Cadre de régulation et de supervision bancaire

La BCC a lancé un vaste programme de renforcement du dispositif réglementaire en vue de se conformer aux standards internationaux et aux bonnes pratiques de la supervision bancaire.

Au cours de la période sous revue, la BCC a édicté le texte portant révision des normes de gestion prudentielle. Parmi les actions attendues, il y a lieu de citer notamment la finalisation des textes sur (i) la gouvernance, (ii) le contrôle interne et (iii) la gestion des risques.

En effet, les instructions révisées ont comme soubassement les 29 principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace édictés par le Comité de Bâle. En résumé, les options sur les innovations concernent les aspects suivants :

(i) Pour l'Instruction n° 14 modification n°6 aux banques, relative aux normes prudentielles de gestion

- les innovations visent l'amélioration de la qualité des fonds propres afin de renforcer la capacité des banques à absorber les éventuelles pertes, aussi bien

pour la continuité de l'exploitation que pour la liquidation. Elle permet ainsi, au plan microprudentiel, d'accroître la résilience individuelle des banques durant les périodes de tension et de contenir, au plan macroprudentiel, les risques collectifs qui gagnent l'ensemble du système financier ainsi que leur amplification procyclique ;

- l'adoption des approches plus adaptées à l'activité des établissements bancaires, en déterminant les exigences en fonds propres au regard des risques opérationnels, de crédit et de marché précisément celui de change ;
- l'insertion de l'indicateur du levier financier, visant à contenir l'accumulation d'endettement excessif au sein du système bancaire ;
- la révision des pondérations à attribuer aux actifs à risques conformément aux exigences de Bâle II.

(ii) Pour l'Instruction n° 17 modification n°2 aux établissements de crédit, relative aux règles prudentielles en matière de contrôle interne

La crise financière internationale de 2007-2008 a démontré comment les organes de contrôle au sein des banques, à l'échelle internationale, ont failli dans la perception réelle des risques. C'est ainsi que le Comité de Bâle a renforcé ce dispositif en le rendant plus efficace. Cela a permis à la BCC, avec le concours des partenaires, de se référer au standard établi par ledit comité pour amender ce texte, en vue de sa publication en 2019. Les innovations préconisées portent sur :

- la constitution du système de contrôle interne à trois niveaux indépendants, avec des responsables bénéficiant d'une protection renforcée dans l'exercice de leur activité ;
- la révocation des responsables de la conformité et de l'audit interne doit faire l'objet d'une information à la BCC appuyée par un dossier justifiant les motifs de ladite mesure. La révocation ne peut intervenir qu'après l'avis conforme de l'organe délibérant, après avoir recueilli l'avis du comité d'audit et du comité d'éthique et de conformité ;
- la création d'un lien fonctionnel renforcé entre les lignes de contrôle interne, notamment l'audit interne et la conformité, et l'organe délibérant, et au-delà avec la BCC ;
- la prise en compte de l'environnement international de l'activité bancaire par l'autorisation d'externaliser certaines fonctions de contrôle interne et de gestion des risques auprès d'autres établissements bancaires du groupe d'appartenance, sous un contrôle strict et renforcé de la BCC. Il s'agit de contrôle permanent de deuxième niveau des activités opérationnelles et la fonction de gestion des risques. Il en est de même pour le contrôle de troisième niveau qui peut être partiellement externalisé. Par contre, le contrôle permanent de premier niveau ainsi que le contrôle de conformité ne peuvent en aucun cas être externalisés.

(iii) Pour l'Instruction n°21 modification n°2 relative au gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit

Un des facteurs ayant contribué à l'amplification de risque systémique est la défaillance de la gouvernance. C'est ainsi que la BCC, avec le concours des partenaires, a révisé le texte sur la gouvernance, dont les innovations vont porter sur :

- la dotation d'un pouvoir général par la BCC d'imposer des modifications dans les structures de gouvernance si elle l'estime justifiée ;
- hisser le rôle de l'assemblée générale des actionnaires en qualité d'organe de contrôle ultime de l'établissement assujetti ;
- le renforcement du rôle de surveillance de l'organe délibérant en tant que garant de la configuration du dispositif de contrôle interne ;
- l'élargissement du nombre des comités devant assister l'organe délibérant dans sa mission de surveillance de la gestion de l'établissement qui seront au nombre de cinq, dont trois obligatoires (comité d'audit, comité de risques et celui d'éthique et conformité) et deux autres facultatifs (ressources humaines et celui de rémunération) ;
- l'introduction des exigences de transparence, au moyen de la publication obligatoire annuelle, des informations relatives à la gouvernance, aux risques ou aux opérations avec les apparentés.

(iv) Pour l'Instruction 22 relative à la gestion des risques

L'une des difficultés majeures que les Autorités de Régulation et de Contrôle à l'échelle internationale ont connu est la non-identification de certains facteurs qui ont occasionné le risque systémique. C'est pourquoi la BCC avait pris l'option avec le concours des partenaires, de réviser l'architecture de ce règlement, afin de l'adapter aux innovations des standards internationaux.

En effet, la révision de cette Instruction a consisté à transposer d'une façon structurée les principes de la supervision basée sur les risques. Cette révision s'est focalisée sur deux grands axes, à savoir : (i) l'introduction des notions de l'appétence et de la tolérance au risque et (ii) des exigences relatives aux différents risques spécifiques.

a) l'introduction des notions de l'appétence et de la tolérance au risque

- l'objectif est d'exiger aux assujettis, conformément aux concepts issus des normes internationales, de déterminer leur capacité maximale à supporter les risques de toute nature, d'une part, et d'élaborer une politique formalisée et raisonnée de prise des risques comportant des limitations appropriées, d'autre part ;
- l'obligation aux assujettis, d'une part, d'évaluer la tolérance au risque et de

calibrer l'appétence pour le risque en fonction de leurs fonds propres et, d'autre part, de reporter à la Banque Centrale tout incident qui impliquerait un franchissement de la tolérance au risque défini par l'organe délibérant ;

- l'observance du principe de surveillance proportionnée aux risques, assorti de mesures d'organisation du système de gestion des risques et de la mise en place, au sein d'un établissement, de divers outils de suivi comme des indicateurs avancés pour chaque type de risque. De même, l'obligation d'établir une cartographie des risques couvrant exhaustivement les domaines d'activités ;
- l'institution du comité des risques devant veiller à : (i) la détermination de la tolérance au risque, (ii) la définition de l'appétence pour le risque, (iii) la surveillance des risques et (iv) les orientations stratégiques relatives aux risques.

b) l'introduction des exigences relatives aux différents risques spécifiques

Pour les risques spécifiques sélectionnés, une architecture homogène et simplifiée a été adoptée afin d'éviter les redondances observées dans l'ancienne Instruction. Les normes de gestion de ces risques devront être divisées en trois sections :

- la stratégie et la gouvernance pour traduire le rôle des organes délibérant et exécutif et d'autres fonctions spécifiques ;
- les règles de gestion des risques qui se focalisent sur les aspects opérationnels de traitement des opérations exposant l'établissement au risque considéré ;
- la mesure et la surveillance du risque se consacrent aux aspects relatifs à la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie et au contrôle de l'application conforme des procédures de gestion des risques et des limites.

ANNEXES

Tableau 7 : Evolution du nombre de comptes ouverts

CATEGORIE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018
BANQUES	2 035 089	2 203 857	2 925 446	3 911 387	4 541 700	16,1%
INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	1 781 924	1 851 044	1 901 022	1 931 438	2 098 859	8,7%
ETABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE	10 112 511	12 098 515	14 170 631	22 580 845	21 484 055	-4,9%
Dont actifs	*1 930 580*	*1 770 884*	*1 947 550*	*3 251 461*	5 676 203	74,6%
TOTAL	**13 929 524**	**16 153 416**	**18 997 099**	**28 423 670**	**28 124 614**	-1,1%

Tableau 8 : Evolution du nombre d'emprunteurs et du nombre des crédits déclarés dans l'applicatif ISYS-CERI

Rubriques	2015	2016	2017	2018	Variation 2015-2018
Nombre d'emprunteurs	**393 569**	**464 120**	**536 461**	**631 579**	**60%**
Nombre des credits	**259 287**	**305 438**	**362 243**	**426 571**	**65%**

Tableau 9 : Qualité du portefeuille des prêts à l'économie en %

Rubriques	2014	2015	2016	2017	2018
1. Prêts en souffrance/Prêts bruts	7,9	18 ,3	18,7	16,1	13,5
2. Prêts en souffrance nets des provisions/Fonds propres de base	16,6	56,1	62,8	48,2	41,1
3. Couverture des prêts en souffrance	64,7	45,4	53,6	37,7	33,1

Tableau 10 : Indicateurs de liquidité en %

Rubriques	2014	2015	2016	2017	2018
3. Actif liquide/Passif à CT	127,8	117,7	119,6	126,5	158,9
4. Dépôts/Prêts	138,9	157,5	152,4	163,7	168,9

Tableau 11 : Indicateurs de rentabilité en %

Rubriques	déc-14	déc-15	déc-16	déc. 17	déc. 18
ROA	1,8	1,5	-2,5	0,1	1,1
ROE	20,8	17,3	-32,7	1,6	5,0
Marge d'intérêts/Produit brut	37,6	37,6	35,8	35,3	35,5
Charges hors intérêts/Produit brut	78	78	76,4	82,1	73,5

Tableau 12 : Ecart entre les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs en %

RUBRIQUES	2014	2015	2016	2017	2018
Spread MN	**13,9**	**15**	**13,9**	**17,3**	**21,5**
Taux créditeurs	6,2	6	6,7	4,13	5,24
Taux débiteurs	20,1	21	20,6	21,5	26,74
Spread ME	**13,1**	**12**	**13,8**	**12,1**	**13,05**
Taux créditeurs	3,5	4	3,2	3,4	3,42
Taux débiteurs	16,6	16	17	15,6	16,47

Tableau 13 : Adéquation des fonds propres en %

Rubriques	2014	2015	2016	2017	2018
1. Ratio du Total des FP	23,7	20,4	9,0	24,9	13,7
2. Ratio de FPB	18,4	16,7	13,0	18,1	11,3
3. Ratio de levier	8,7	8,5	7,0	7,5	8,9

Tableau 14 : Evolution des Dépôts

RUBRIQUES	2015	2016	2017 ®	2018	Variation en Valeur	Variation en %
I. Dépôts de la clientèle par typologie	**3 717,79**	**3 367,73**	**3 744,53**	**4 490,69**	**772,90**	**20,79%**
Comptes ordinaires	3 091,65	2 679,11	2 968,21	3 587,88	**496,23**	**16,05%**
Comptes courants	2 129,81	1 860,00	2 082,62	2 528,17	**398,36**	**18,70%**
Comptes de chèques	412,65	339,24	375,44	446,61	**33,96**	**8,23%**
Comptes sur livrets	481,97	391,14	433,99	515,98	**34,01**	**7,06%**
Provisions crédits documentaires	13,85	18,5	15,05	10,15	**-3,70**	**-26,68%**
Autres	53,37	70,22	61,1	86,96	**33,59**	**62,94%**
Dépôts à terme	584,44	658,69	743,19	850,63	**266,19**	**45,55%**
Dépôts à régime spécial	41,7	29,93	33,14	52,17	**10,47**	**25,11%**
II. Dépôts de la clientèle par monnaies	**3 717,79**	**3 367,73**	**3 744,53**	**4 490,69**	**772,90**	**20,79%**
Total Dépôts MN	602,66	491,59	383,17	451,92	**-150,74**	**-25,01%**
Total Dépôts ME	3 115,14	2 876,14	3 361,36	4 038,76	**923,62**	**29,65%**
III. Dépôts de la clientèle par provenance	**3 717,79**	**3 367,73**	**3 744,53**	**4 490,69**	**772,90**	**20,79%**
Total Administration publique centrale	182,05	121,21	91,95	135,22	**-46,83**	**-25,72%**
Total Administration publique locale	34,14	54,39	30,22	16,62	**-17,52**	**-51,31%**
Total Entreprises publiques	247,31	183,78	203,66	302,66	**55,35**	**22,38%**
Total Entreprises privées	1 636,21	1 543,16	1 719,07	1 795,07	**158,86**	**9,71%**
Total Ménages	1 618,08	1 465,19	1 699,63	1 831,81	**213,73**	**13,21%**
Total ISBLM	NA	NA	NA	179,10		
Total Autres	NA	NA	NA	230,20		

Tableau 15 : Evolution de Prêts clientèle

RUBRIQUES	2015	2016	2017 ®	2018	Variation en Valeur	Variation en %
01. Crédits bruts à la clientèle (maturité)	**2 443,17**	**2 456,41**	**2 210,77**	**2 650,29**	**207,12**	**8,48%**
A. Crédits nets par terme	2 308,48	2 210,15	2 003,44	2 531,19	**222,71**	**9,65%**
Crédits à long terme	209,34	211,98	128,56	246,82	**37,48**	**17,90%**
Crédits à moyen terme	706,47	575,12	633,01	728,83	**22,36**	**3,17%**
Total Crédits à court terme	1 149,23	1 209,90	1 010,89	1 316,09	**166,86**	**14,52%**
Crédit à court terme	336,66	335,2	344,4	530,48	**193,82**	**57,57%**
Découvert bancaire	812,57	874,7	666,48	785,61	**-26,96**	**-3,32%**
Crédits en souffrance	243,44	213,15	230,98	239,45	**-3,99**	**-1,64%**
B. Provisions	134,69	246,26	207,33	119,10	**-15,59**	**-11,58%**
02. Ventilation des crédits par monnaies	**2 308,48**	**2 210,15**	**2 003,44**	**2 531,19**	**222,71**	**9,65%**
Total Crédits Monnaies Nationales	273,63	202,13	151,26	139,69	**-133,94**	**-48,95%**
Total Crédits Monnaies Etrangères	2 034,84	2 008,02	1 852,18	2 391,50	**356,66**	**17,53%**
03. Secteur Institutionnel	**2 443,17**	**2 456,41**	**2 210,77**	**2 650,29**	**207,12**	**8,48%**
Administration publique	76,67	95,32	51,88	160,62	**83,95**	**109,49%**
Entreprises publiques	109,69	201,48	196,26	240,99	**131,30**	**119,70%**
Entreprises privées	1 548,86	1 533,94	1 385,60	1 515,21	**-33,65**	**-2,17%**
Ménages	707,95	625,68	577,03	676,14	**-31,81**	**-4,49%**
Total ISBLM	NA	NA	NA	32,28		
Total Autres	NA	NA	NA	25,05		

Tableau 16 : Evolution des paramètres clés du secteur de la Microfinance

(En millions USD sauf indication contraire)

N°	RUBRIQUES	2015	2016	2017	2018
1	Total Actif	280,22	240,97	234,33	251,02
2	Actif/PIB (%)	0,74%	0,64%	0,61%	0,53%
3	Portefeuille crédit	162,17	136,95	121,75	147,2
4	Crédits/PIB (%)	0,42%	0,37%	0,32%	0,29%
5	Epargne	177,22	167,99	175,22	197,55
6	**Degré de concentration = 7/1 (%)**	**51,80%**	**58,00%**	**58,00%**	**57,57%**
7	Actifs de 5 premiers ISFD	143,71	139,87	135,82	144,5
8	**Prêts improductifs/total des prêts bruts= 9/3 (%)**	**10,20%**	**18,00%**	**11,70%**	**10,87%**
9	Prêts improductifs	16,56	24,69	27,34	16,00
10	**Rendement des actifs (%)**	**-1,50%**	**-5,50%**	**-5,00%**	**1,50%**
11	**Degré de liaison avec le secteur bancaire 13/12(%)**	**1,23%**	**1,01%**	**0,78%**	**0,83%**
12	Total bilan banques	5128,11	4762,14	5522,86	6542,66
13	Avoirs auprès du secteur bancaire	63,07	48,01	42,89	54,3